



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

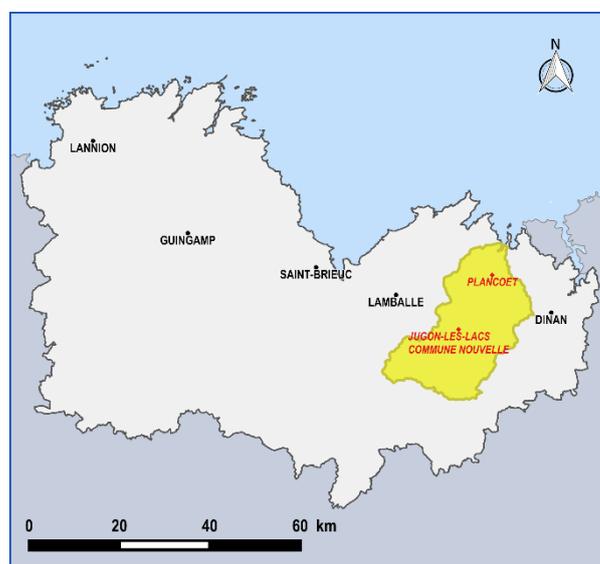
*Syndicat Mixte*



# Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Arguenon

## ANNEXES

*Version finale  
Décembre 2016*



**Syndicat Mixte  
Arguenon-Penthièvre**

Usine de la Ville Hatte  
22130 PLEVEN  
[smap.pleven@wanadoo.fr](mailto:smap.pleven@wanadoo.fr)  
02.96.84.49.10.

Photos de la page de garde (de haut en bas) :

Jugon-les-Lacs, Lavoir rue du Four – Février 2010 (*Source inconnue*) ;  
Jugon-les-Lacs, Eglise Notre-Dame – Février 2010 (*Source inconnue*) ;  
Jugon-les-Lacs, centre-ville – Février 2014 (*Source inconnue*) ;  
Jugon-les-Lacs, carrefour rue de Clisson et Place du Martray – Février 2014 (*Source inconnue*) ;  
Plancoët, rue du Vieux Pont – Février 2010 (*Source inconnue*) ;  
Plancoët, Vieux Moulin – Février 2014 (*Source : M. ONEN*) ;  
Plancoët, les quais rue de Dinard – Février 2010 (*Source inconnue*) ;  
Plancoët, rue de Dinard – Février 2014 (*Source inconnue*).

## Table des matières

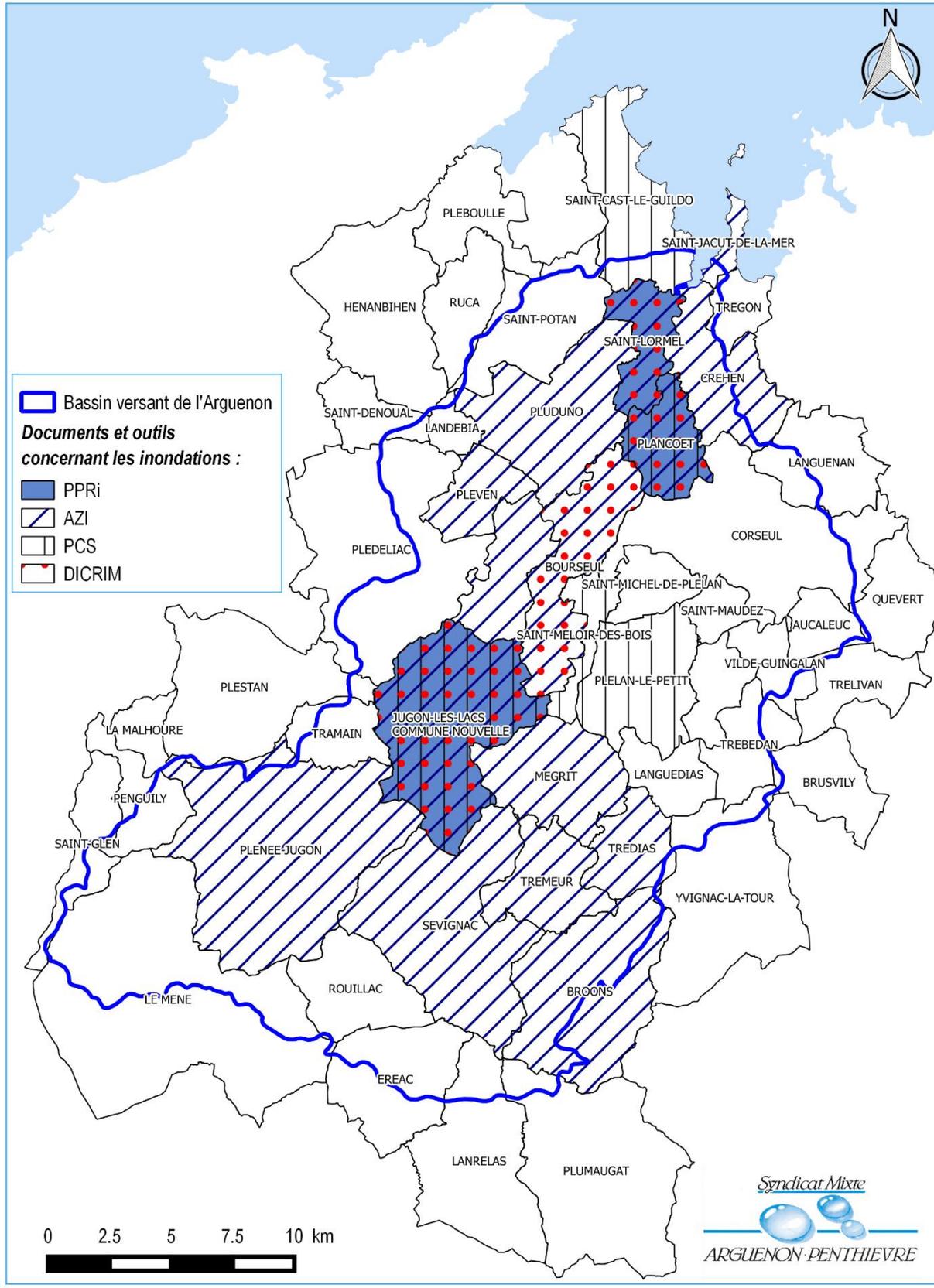
Annexe 1 .....	2
Liste des dispositifs et documents d'information, de réglementation, de prévention et de gestion de crise en lien avec les inondations sur le territoire du bassin versant de l'Arguenon .....	2
Annexe 2 .....	4
Listes des arrêtés de catastrophes naturelles ayant été pris sur les communes du bassin versant de l'Arguenon .....	4
Annexe 3 .....	8
Abaques de la retenue de la Ville Hatte .....	8
Annexe 4 .....	9
Fiches-ouvrages détaillant les caractéristiques des trois ouvrages majeurs du bassin versant.....	9
Annexe 5 .....	13
Revue de presse correspondant aux inondations de février 2014 sur le bassin versant de l'Arguenon .....	13
Annexe 6 .....	26
Statuts du Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre.....	26
Annexe 7 .....	30
Annexes financières.....	30

## Annexe 1

Liste des dispositifs et documents d'information, de réglementation, de prévention et de gestion de crise en lien avec les inondations sur le territoire du bassin versant de l'Arguenon

Commune / Collectivité	Document / Outils	Maîtrise d'ouvrage	Réalisation	Prescrit le	Arrêté le / Daté du	Commentaires
Plancoët (Plancoët - St-Lormel)	PPRi	DDE 22	BCEOM	23/03/2001	23/11/2005	Révision : en cours
	PPRi-sm	DDTM 22	Artelia	Sept. 2014	En cours	
	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
	PCS	Commune	Commune		13/03/2009	Révision : janvier 2014
	DICRIM	Commune	Commune		21/01/2000	
Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle	PPRi	DDE 22	BCEOM	28/02/2001	30/11/2005	
	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon/Rosette
	PCS	Commune	Commune		28/05/2009	Révision : courant 2016
	DICRIM	Commune	Commune		21/01/2000	
Bourseul	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
	DICRIM	Commune	Commune		21/01/2000	
Saint-Méloir-des-Bois	PCS	Commune	Commune		23/09/2014	
Saint-Cast-le-Guido	PCS	Commune	Commune		02/07/2013	
Plélan-le-Petit	PCS	Commune	Commune		16/05/2012	
Créhen	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
Plénée-Jugon	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
Pléven	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
Plorec-sur-Arguenon	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
Pluduno	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
Saint-Lormel	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Arguenon
	DICRIM	Commune	Commune		Après 2014	
Broons	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Rosette
Mégrit	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Rosette
Sévignac	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Rosette
Trédias	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Rosette
Trémeur	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Inondation Rosette
Saint-Jacut-de-la-Mer	AZI – Atlas 2	DDE 22	BCEOM		19/04/2004	Submersion marine
Préfecture	DDRM	Préfecture	Préfecture		24/11/2006	Révision : 12/06/2015

La répartition des documents relatifs aux catastrophes de type « inondations » est présentée sur la carte suivante (Carte 1) :



Source : SMAP, IGN  
Réalisation : SMAP, juillet 2016

Carte 1 : Répartition des documents en lien avec le risque d'inondation sur le bassin versant de l'Arguenon

## Annexe 2

### Listes des arrêtés de catastrophes naturelles ayant été pris sur les communes du bassin versant de l'Arguenon

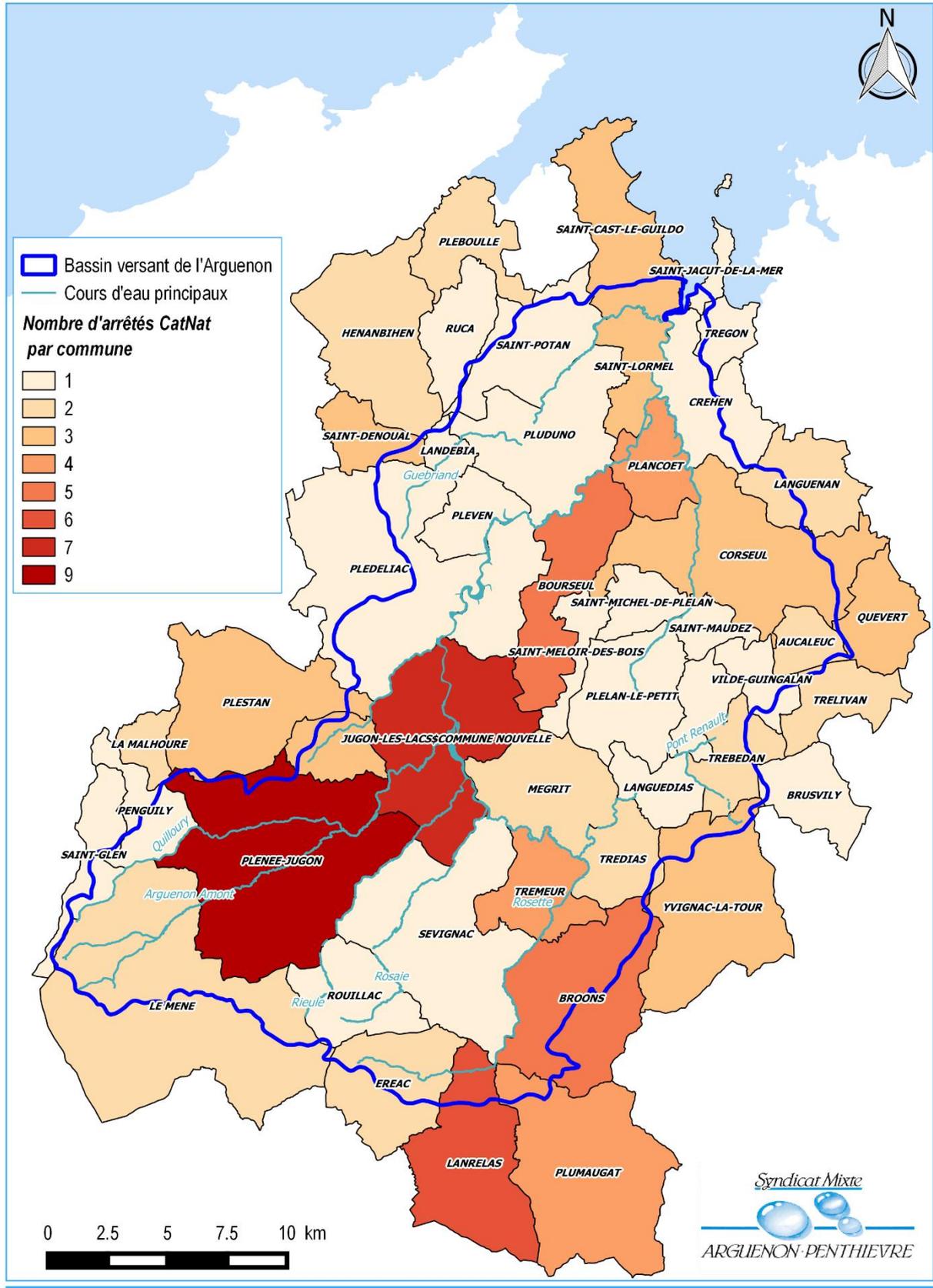
Au total, depuis l'instauration en 1982 des états de catastrophes naturelles (CatNat), près de 164 arrêtés CatNat ont été pris, sur l'ensemble des 49 communes du bassin versant, dont 110 concernent les inondations, coulées de boue et autres phénomènes associés.

Communes du BV	Début le	Fin le	Arrêté du	Inscrit au JO du
Aucaleuc	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	15/05/2008	15/05/2008	11/09/2008	16/09/2008
Bourseul	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	05/01/2001	07/01/2001	06/07/2001	18/07/2001
	28/02/2010	28/02/2010	30/03/2010	02/04/2010
	06/02/2014	08/02/2014	13/05/2014	18/05/2014
Broons	11/09/1989	11/09/1989	05/12/1989	13/12/1989
	01/07/1995	03/07/1995	28/09/1995	15/10/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	06/05/2000	07/05/2000	30/11/2000	17/12/2000
	11/05/2000	11/05/2000	30/11/2000	17/12/2000
Brusvily	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Corseul	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	15/05/2008	15/05/2008	11/09/2008	16/09/2008
Créhen	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Eréac	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	27/02/2010	01/03/2010	25/06/2010	26/06/2010
Héanbihen	15/01/1988	15/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	09/06/1993	10/06/1993	28/09/1993	10/10/1993
	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	05/01/2001	06/01/2001	12/02/2001	23/02/2001
	28/02/2010	01/03/2010	30/03/2010	02/04/2010
	06/02/2014	08/02/2014	13/05/2014	18/05/2014
La Landec	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Landébia	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Languédias	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Languenan	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	02/08/2001	02/08/2001	27/02/2002	16/03/2002

<b>Lanrelas</b>	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	09/06/1993	10/06/1993	28/09/1993	10/10/1993
	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	05/01/2001	05/01/2001	12/02/2001	23/02/2001
	27/02/2010	28/02/2010	30/03/2010	02/04/2010
<b>La Malhoure</b>	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Mégrit</b>	29/06/1992	30/06/1992	06/11/1992	18/11/1992
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Penguily</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Plancoët</b>	15/01/1988	15/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	27/02/2010	01/03/2010	30/03/2010	02/04/2010
	06/02/2014	06/02/2014	27/02/2014	01/03/2014
<b>Pléboulle</b>	15/01/1988	15/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Plédeliac</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Plélan-le-Petit</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Plénée-Jugon</b>	29/06/1992	30/06/1992	06/11/1992	18/11/1992
	09/06/1993	10/06/1993	28/09/1993	10/10/1993
	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	02/08/2001	02/08/2001	27/02/2002	16/03/2002
	01/07/2009	01/07/2009	10/12/2009	13/12/2009
	28/02/2010	28/02/2010	10/05/2010	13/05/2010
	25/05/2010	26/05/2010	07/09/2010	10/09/2010
	02/05/2011	02/05/2011	19/10/2011	23/10/2011
<b>Plestan</b>	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	02/08/2001	02/08/2001	27/02/2002	16/03/2002
<b>Pleven</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Plorec-sur-Arguenon</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Pluduno</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Plumaugat</b>	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	05/01/2001	05/01/2001	06/07/2001	18/07/2001
<b>Quévert</b>	28/06/1986	30/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	15/05/2008	15/05/2008	11/09/2008	16/09/2008
<b>Rouillac</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

<b>Ruca</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Saint-Cast-le-Guildo</b>	15/01/1988	15/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	10/03/2008	10/03/2008	15/05/2008	22/05/2008
<b>Saint-Denoual</b>	15/01/1988	15/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
	29/06/1992	30/06/1992	06/11/1992	18/11/1992
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Saint-Glen</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Saint-Jacut-de-la-Mer</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Saint-Lormel</b>	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	06/02/2014	08/02/2014	13/05/2014	18/05/2014
<b>Saint-Maudez</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Saint-Méloir-des-Bois</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Saint-Michel-de-Plélan</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Saint-Potan</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Sévignac</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Tramain</b>	15/01/1988	15/02/1988	07/04/1988	21/04/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	25/05/2010	26/05/2010	07/09/2010	10/09/2010
<b>Trébédan</b>	15/01/1988	15/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Trédias</b>	11/09/1989	11/09/1989	05/12/1989	13/12/1989
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Trégon</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Trélivan</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	15/05/2008	15/05/2008	11/09/2008	16/09/2008
<b>Trémeur</b>	11/09/1989	11/09/1989	05/12/1989	13/12/1989
	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	01/07/1995	03/07/1995	28/09/1995	15/10/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Vildé-Guingalan</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Yvignac-la-Tour</b>	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	11/05/2000	11/05/2000	30/11/2000	17/12/2000

	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
	Inondations et coulées de boue

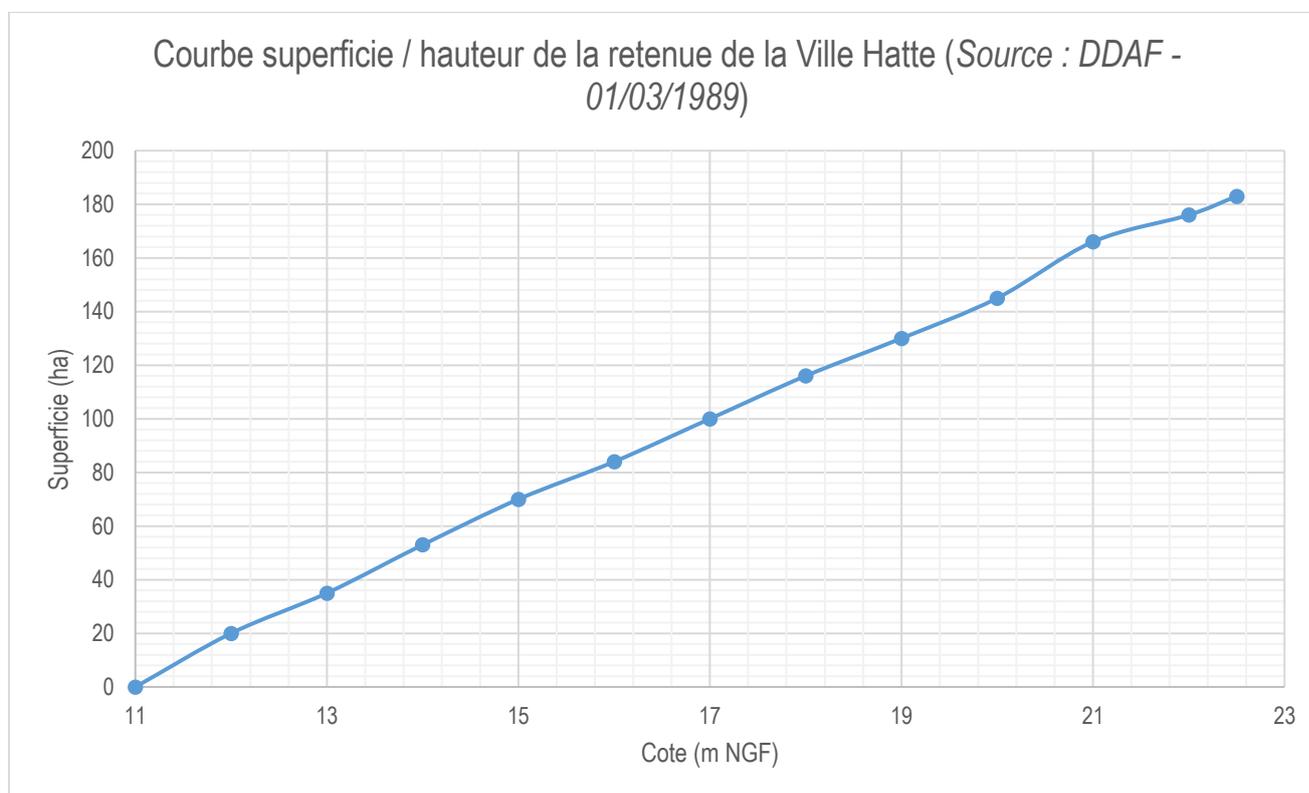
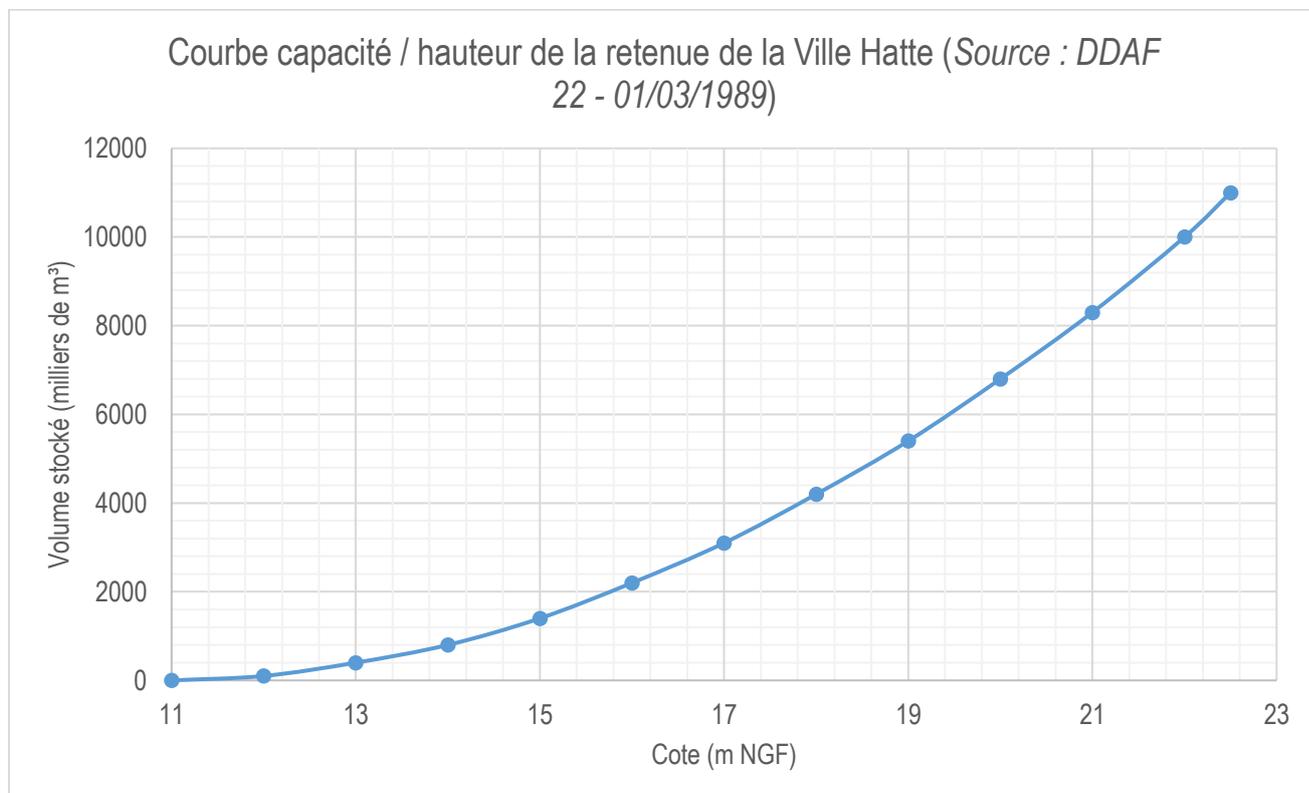


Source : SMAP, IGN  
 Réalisation : SMAP, juillet 2016

Carte 2 : Répartition des arrêtés de catastrophes naturelles sur le bassin versant depuis 1982

## Annexe 3

### Abaques de la retenue de la Ville Hatte



## Annexe 4

Fiches-ouvrages détaillant les caractéristiques des trois ouvrages majeurs du bassin versant

---

# Ouvrage : Clapets hydrauliques

JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE

Propriétaire : Département des Côtes d'Armor  
Gestionnaire : Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye

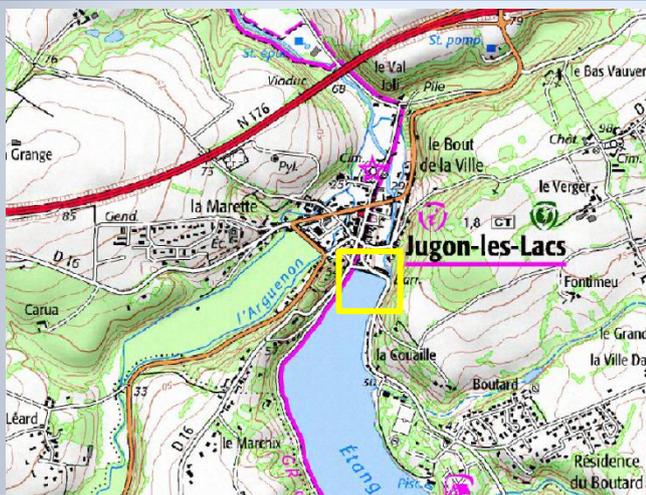
## 1. Caractéristiques de l'ouvrage

Organes : 2 clapets hydrauliques	Cote du radier : 30,25 mNGF
Largeur totale : 18,65 m (9,325 m par clapet)	Cote position basse des clapets : 30,25 mNGF
Hauteur : 4,37 m	Cote position haute des clapets : 32,80 mNGF

## 2. Photographie



## 3. Localisation



# Ouvrage : Barrage de la Ville Hatte

PLEVEN

Propriétaire : Département des Côtes d'Armor  
Gestionnaire : Département des Côtes d'Armor

## 1. Caractéristiques de l'ouvrage

Organes : 2 évacuateurs de crue, 1 vanne de débit réservé, 1 vanne de fond (jet creux), 1 siphon (passe à anguilles)

Volume total : 11,5 millions de m<sup>3</sup>

Longueur de crête : 194 m

Hauteur hors-sol : 14 m

Cote du couronnement : 24 mNGF

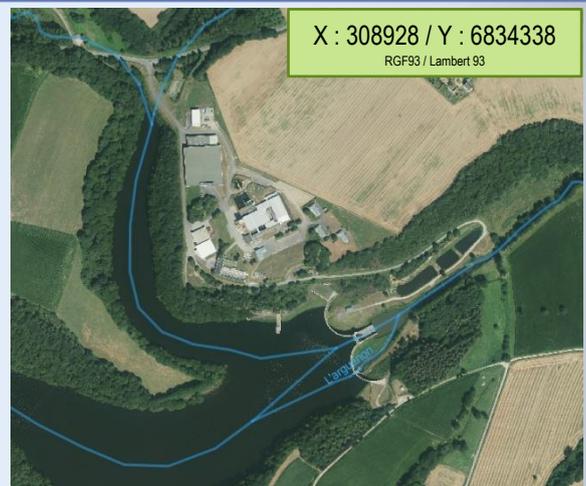
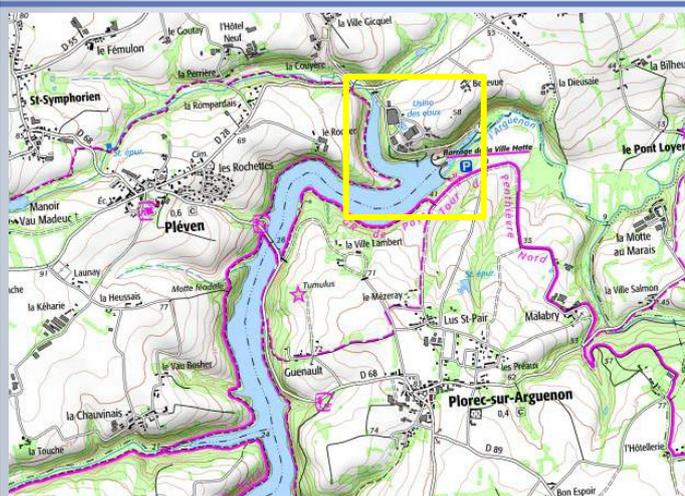
Cote des Plus Hautes Eaux : 22,50 mNGF

Cote vanne de fond : 17,50 mNGF

## 2. Photographie



## 3. Localisation



# Ouvrage : Barrage anti-marée

PLANCOËT

Propriétaire : Syndicat Mixte Arguenon Maritime  
Gestionnaire : Commune de Plancoët

## 1. Caractéristiques de l'ouvrage

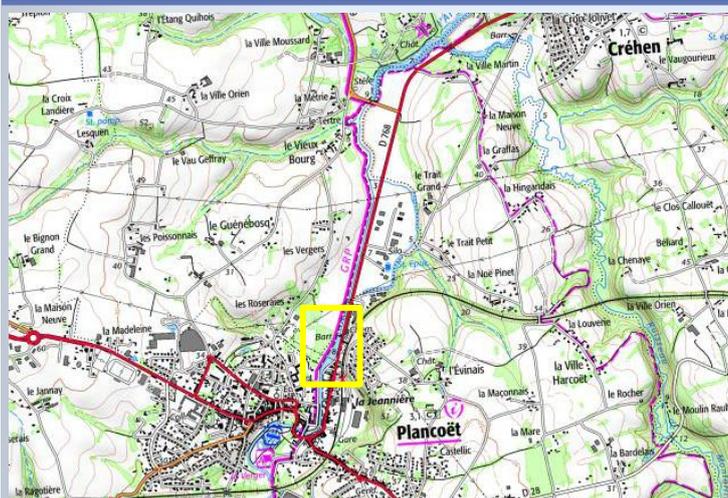
Organes : 1 clapet et 1 vanne segment  
Largeur totale : 13,8 m  
Hauteur : 5 m

Cote de la passerelle : 8,13 mNGF  
Cote du radier : 2,58 mNGF  
Cote normale amont : 5,50 mNGF

## 2. Photographie



## 3. Localisation



## Annexe 5

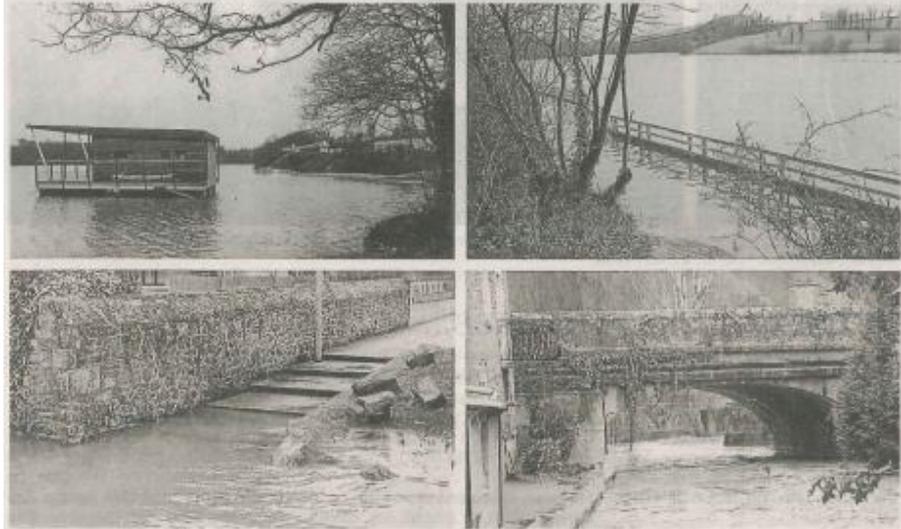
---

Revue de presse correspondant aux inondations de février 2014 sur le bassin versant de l'Arguenon

## Jugon-les-Lacs

Ouest-France – 06 janvier 2014

### Les Jugonnais scrutent les niveaux du lac et des rivières



La maison sur l'eau du camping se la joue île flottante. La passerelle piétonne qui permet de se promener vers l'anse du Vau-Dhéi est entièrement submergée tout comme les mares pédagogiques. Certains repères permettent aux anciens de pressager la suite de la crue. Dimanche midi, le courant de la Rosette était fort mais son niveau reste stable.

Depuis plusieurs jours à la mairie de Jugon-les-Lacs, les chiffres de relevés du flux de rivières Rosette et Arguenon qui encerclent la commune et des lâchers de barrage ne cessent de tomber. Le maire et ses adjoints étudient ces documents.

Comme à chaque bulletin d'alerte inondation venu de la préfecture, ils ont organisé des tournées sur les points névralgiques de la commune. En contact avec les services du conseil général, ils avaient, samedi

midi, des propos rassurants alors que jeudi, la forte marée et les lâchers d'eau de la Ville-Hatte vers Plancoët étaient facteurs d'inquiétude.

Apparemment, en cette fin de semaine, les choses semblaient s'apaiser car la grande marée était passée. Les services de la mairie restent toutefois vigilants.

Quelques repères matériels permettent d'augurer des débordements ou pas. Les anciens le savent bien, il y a des signes qui ne

trompent pas. Pour l'heure, même si le grand étang déborde en amont, rien n'est à signaler mais les riverains veillent.

Ouest-France – 07 février 2014

### L'eau est montée très haut dans le centre et autour de Jugon

Les pluies incessantes de jeudi ont fait monter le niveau du grand étang (lac), de l'étang de la Petite-Chaussée et des rivières qui traversent la commune.

Durant toute la journée, les habitants ont surveillé avec inquiétude les cours d'eau et plans d'eau proches de leur habitation.

Les services techniques et les élus ont aidé ceux dont les maisons se situent en zone à risque, à hisser leurs meubles sur des parpaings. « Histoire de prévenir », comme disait l'un d'entre eux.

Le parking sablé proche de l'Arguenon a été fermé pour raisons de sécurité. Les repères habituels pour les habitants commençaient être submergés. Ce qui, dans l'après-midi provoquait quelques inquiétudes

d'autant que la météo peu réjouissante n'encourageait pas à l'optimisme.

Au bord du grand étang, l'eau arrait le ponton de l'école de voile, la plage avait totalement disparu. Sur l'autre rive, le chemin de halage avait totalement disparu. Quant à la Petite-Chaussée, l'ancienne peupleraie était entièrement immergée.

Habités aux aléas météorologiques, les Jugonnais ressentent toujours beaucoup d'appréhension quand en cette période de l'année plusieurs facteurs se conjuguent et entraînent la montée des eaux.

Les inondations passées ont laissé de profondes cicatrices.

Regarder la vidéo sur [ouestfrance.fr/lamballe](http://ouestfrance.fr/lamballe)



Les vannages de la minoterie sous haute surveillance. Ces dernières permettent de réguler le niveau d'eau du grand étang (lac).



La hauteur d'eau de la digue était importante, jeudi après-midi.



Le petit banc de pierre au pied de la butte Saint-Michel, les pieds dans l'eau.



Le ponton de la station sports était au bord de la submersion.

# Leurs maisons inondées, des riverains fatigués

Certains se sont réveillés les pieds dans l'eau hier. D'autres l'ont vue monter au fil d'une journée marquée par des inondations comme on n'en avait pas vu depuis longtemps.

Partout, au bord des principales rivières, des maisons, des jardins inondés, des riverains fatigués par des heures passées à monter les meubles, à écoper ou s'inquiéter des pluies à venir. Les pompiers sont intervenus plus de 210 fois en 24 heures jusqu'à hier soir.

Les riverains situés en aval des barrages de l'Arguenon (Pleven) et du Gouët (Saint-Barthélemy-La-Méaugon) ont vécu une journée particulièrement stressante, après les lâchers d'eau des deux barrages.

## Plancoët la plus touchée

À La Méaugon, l'eau était montée à 50 cm de la cote maximum de sécurité du barrage du Gouët, contraignant celui-ci à augmenter son débit. Conséquence, une douzaine de

maisons inondées rue de Beauregard, avant le port du Légué à Plérin, dans l'après-midi et une vingtaine de personnes reléguées.

Même scénario à Plancoët, le gros point noir de la journée - où de nombreux magasins et une quarantaine d'habitations se sont retrouvées dans l'eau. Comme à Jugon-les-Lacs, où les pompiers ont évacué trois personnes à l'aide d'une barque.

Lamballe et Guingamp, habitées aux crues de leurs rivières, avaient leurs cellules de crise et avaient anticipé. SMS aux habitants, pas-ports briquetés, sacs de sable et parpaings et, à l'arrivée, peu de dégâts. Mais, si hier soir la situation semblait s'arranger un peu, partout la vigilance reste de mise tout le week-end !

## Des routes coupées en pays de Dinan

Le barrage de Rophemel à Guitté a commencé ses lâchers d'eau dans la nuit de jeudi à vendredi. À des niveaux importants : 83 m<sup>3</sup> par seconde. Du coup, la France a quitté son lit hier matin. De nombreuses routes ont été submergées et coupées à la circulation à Saint-André-des-Eaux, Caulnes, Plumaugat et Évan.

Le barrage a baissé ses lâchers vers 15 h, passant à 53 m<sup>3</sup> par seconde. Mais vers 19 h, en aval, à Léhon et Lanvalley, l'eau montait toujours. Les riverains ont commencé à installer sacs de sable et parpaings vers 19 h. À 20 h, l'eau a atteint l'entrée des habitations. À 21 h, la dérive semblait commencer.



Des personnes habitant la partie basse de Jugon-les-Lacs ont été évacuées en barque par les pompiers.

## À Jugon-les-Lacs : « On ne s'habitue pas ! »

Vendredi matin, la commune de Jugon-les-Lacs s'est réveillée les pieds dans l'eau. La conjonction des fortes précipitations, de l'eau du lac, des rivières de l'Arguenon et de la Rosette, a fait que d'énormes quantités d'eau se sont déversées dans les rues. Partout des maisons, des jardins inondés, des riverains fatigués. Les pompiers ont évacué trois personnes à l'aide d'une barque, là où l'eau est montée à 80 cm. La protection civile a fait le tour des habitations pour soutenir moralement les habitants. Les élus étaient sur place depuis 2 h du matin. En milieu d'après-midi vendredi, l'annonce d'arrivée de nouvelles précipitations et d'un fort



La Rosette a inondé le quartier bas de la rue de Penhièvre, vendredi matin.

Un coup de vent inquiétait les habitants. Une permanence téléphonique au 02 96 31 61 62 renvoie sur le portable d'un élu, si besoin.

Ouest-France – 08 février 2014

Ouest-France – 08 février 2014

# À Jugon-les-Lacs, l'Arguenon et la Rosette ont pris le dessus

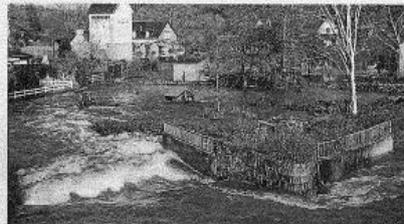
La nuit de jeudi à vendredi a été longue, dans certains quartiers de Jugon-les-Lacs. Dès 2 h du matin, les habitants et les élus étaient en alerte, après une journée de jeudi, passée à rehausser les meubles dans les maisons en zone de risques. « On ne s'y habitue pas ! », entendait-on, hier matin, dans la commune inondée par les rivières de l'Arguenon et de la Rosette.

Présents pour leur réunion annuelle de travail, le préfet, Pierre Soubelet, les maires d'Arguenon-Hunaudaye et le président du conseil général, Claudy Lebreton, ont surtout évoqué les inondations. À midi un point a été fait entre les représentants de l'État et du département et les élus jugonnais. Gérard Houé, adjoint, a résumé les différentes actions menées. La gendarmerie a fait des repérages. La protection civile était aussi sur place.

## Plusieurs quartiers submergés

Les personnes âgées résidant en rez-de-chaussée ont été mises en sécurité. Rue Saint-Etienne, trois personnes ont été évacuées en barque par les pompiers. Les rues des Forges, Saint-Etienne et du Prieuré, du quartier de Clisson et de celui du bout de la ville, étaient submergées, tout comme les abords du cimetière, où les maisons étaient inondées.

Denis Kovtun, adjoint aux travaux, se tenait informé en permanence auprès du conseil général, du débit des rivières et des lâchers de barrage de Pleven. À 11 h, la Rosette était passée de 23 à 22 m<sup>3</sup>/seconde, l'Arguenon de 33 à 27 m<sup>3</sup>/seconde, donnant un peu de répit. Au barrage de Pleven,



Jugon-les-Lacs sous les eaux, hier, dans le quartier bas de la rue de Penhièvre, (en haut à droite), comme dans la rue Saint-Etienne (en bas), donnant du travail aux pompiers, ici (en haut à gauche) en train d'évacuer trois personnes dans une barque prêtée par l'école de voile.

60 m<sup>3</sup> arrivaient dans la réserve, puis se déversant vers Plancoët, géographiquement situé en contrebas. Claudy Lebreton, président du conseil général, a annoncé que les travaux de vannage devraient débuter au mois de mai et le pont routier, en juin. Le préfet est revenu sur le système Galla qui permet d'envoyer des SMS aux maires concernés.

Les pompiers sont intervenus à multiples reprises avec « efficacité », a souligné Gérard Houé. La cote d'alerte du niveau d'eau de la digue du grand étang ne semblait pas alarmante. Selon la secrétaire de mairie, Brigitte Lehérisé, « avec le plan de sauvegarde communal et les alertes du conseil général, notre niveau de connaissance permet de

mieux faire face et d'anticiper. » En milieu d'après-midi, de nouvelles précipitations et un fort coup de vent, étaient annoncés. De quoi susciter une nouvelle source d'inquiétude pour les habitants.

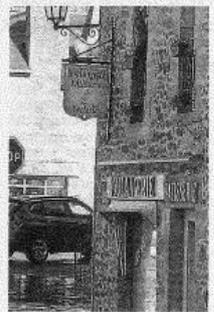
Regarder la vidéo sur [ouestfrance.fr](http://ouestfrance.fr)

## La boulangerie Perrault est de nouveau dans l'eau

À 3 h du matin, dans la nuit de jeudi à vendredi, la boulangerie de la rue Saint-Etienne avait également les pieds dans l'eau, avec 80 cm dans la boutique.

Le boulanger, M. Perrault, a malgré tout réussi à livrer son pain. Vendredi matin, le commerçant, réfugié à l'étage de sa maison, était désespéré devant la récurrence des sinistres. En 2010, lors de son installation, la veille d'ouvrir sa boutique, il avait connu le même sinistre et perdu ses biens personnels. Son matériel professionnel avait été très endommagé.

À sa fenêtre, le boulanger M. Perrault faisait part de son découragement.



Ouest-France – 10 février 2014

## La Protection civile à pied d'œuvre pour les inondations

Samedi matin, un premier bilan des inondations liées au débordement des rivières Arguenon et Rosette dans la nuit de jeudi à vendredi, a été fait par le maire, Daniel Hamon et ses adjoints. « Contrairement aux précédentes crises, nous avons été plus rapidement informés par les services du conseil général. De plus, Hervé Nourry de la communauté de communes nous a régulièrement indiqué les niveaux et débits des rivières. Cela nous a permis d'anticiper et d'alerter les habitants concernés. » La Protection civile et les pompiers de Dinan et Jugon ont été mobilisés. Depuis jeudi, Maëlan Falher, responsable de la gestion opérationnelle de la Protection civile et ses équipes étaient toujours sur place. Dimanche, toute la journée, 40 secouristes bénévoles des Côtes-d'Armor ont nettoyé, reconforté et sorti les meubles souillés des maisons. L'élan de solidarité entre Jugonnais a été salué par le maire. Retour sur cet épisode.

### L'alerte est lancée jeudi

Jeudi, la mairie met en place une cellule de crise dès 14 h. Les services techniques, les élus et les bénévoles travaillent à la sauvegarde des biens et des habitants concernés. Des sacs de sables bouchent les entrées des maisons.

### L'eau commence à monter dans la nuit

Vendredi, à 2 h du matin, dans le centre-bourg, les rivières débordent. Les premières maisons, situées dans les points bas, sont inondées. Des habitants appellent les élus qui sont



Les élus et la Protection civile ont travaillé dur, durant plusieurs jours

sur le terrain. En matinée, une vingtaine de maisons est sinistrée. Les personnes sont évacuées et relogées. Le foyer-logements est sécurisé.

### La commune déclarée en catastrophe naturelle

Vendredi dans la journée, le préfet, le sous-préfet, le député et le président du conseil général se relayent sur le terrain. Le maire déclare la commune

en catastrophe naturelle. « Le dossier ira en préfecture qui le renverra au ministère. La création d'un bac de rétention entre Mégrit et Trédias est préconisée. Un Papi (programme d'action de prévention des inondations) pour réaliser les études et avoir des financements a été créé. Le but étant de retarder les eaux de la Rosette et que l'Arguenon passe avant elle lors des crues. »

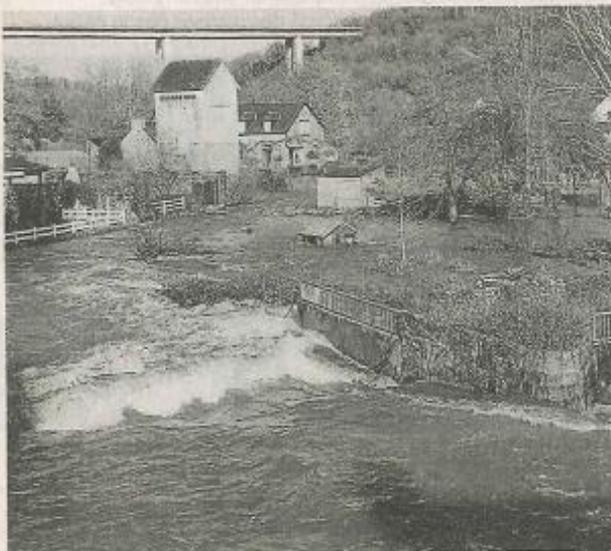
### Le lendemain, la décrue s'amorce

Samedi à 2 h du matin, l'eau commence à descendre. « L'eau est repartie aussi vite qu'elle est arrivée en centre-bourg ! », déclarent les sinistrés. La boulangerie de la rue Saint-Etienne a été, une nouvelle fois, durement touchée.

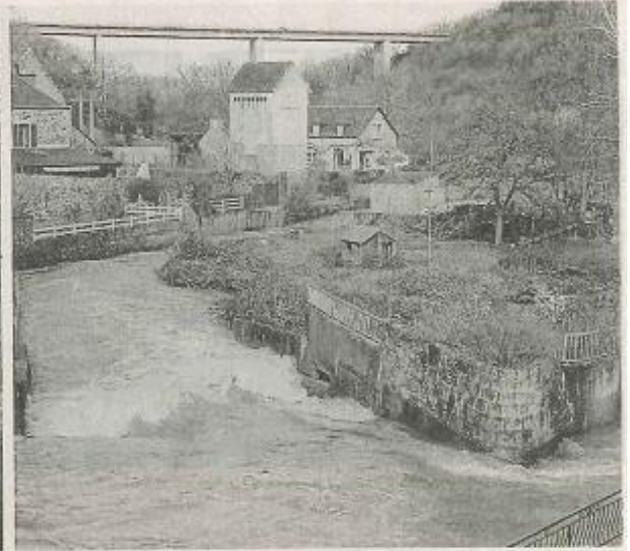
Regarder la vidéo sur [ouestfrance.fr](http://ouestfrance.fr)

Ouest-France – 11 février 2014

## Les rivières ont rejoint leur lit, le calme revient



Vendredi matin, ce quartier était submergé (cabanon au milieu). Photo de droite : ce lundi matin, les choses étaient quasi-normales dans la partie basse de la ville.



Après quelques journées perturbées par les crues, la petite cité de caractère avait, lundi matin, retrouvé sa quiétude.

Mis à part, le quartier du bout de la ville et quelques jardins qui sont

encore sous l'eau, les rivières avaient regagné leur lit. Malgré tout, un courant fort était encore notable.

Les Jugonnais pouvaient donc retrouver leurs habitudes. \*

Reste désormais à attendre la

venue des experts et à retrouver un peu d'apaisement.

Petit Bleu – 13 février 2014

L'Arguenon et la Rosette ont débordé

# Jugon-les-Lacs sous les eaux

Le bourg de la petite cité de caractère, traversée par deux rivières et située entre l'étang de Jugon et la retenue sur l'Arguenon, n'a pas échappé aux inondations, vendredi.

« Il pleut depuis tellement longtemps que les rivières n'en peuvent plus. C'était inévitable, elles allaient déborder et nous allions être inondés. J'ai déjà connu cette catastrophe il y a 4 ans. Alors mon mari et moi avons surélevé les meubles du rez-de-chaussée », explique Jeanne, une riveraine de la rue Saint-Etienne, dans le bas bourg de Jugon. En effet, les eaux ont envahi la petite cité dans la nuit de jeudi à vendredi 7 février et les habitants du centre-ville se sont réveillés les pieds dans l'eau. « On a connu pire. Quand j'étais petite, on allait à l'école en barque », se souvient encore Geneviève, venue rendre visite à sa fille, venelle du Gravier. Les précipitations des jours derniers ont fait déborder l'Arguenon et la Rosette et ont causé de nombreux dégâts dans les maisons et commerces qui bordent le cœur de la ville.

## Bar des lacs fermé

Sam Waring, le jeune patron du bar des lacs, rue de Penhièvre, est installé depuis juin 2013 et subit déjà les affres de l'inondation.

« Ma cave est inondée, j'ai 1,60 m d'eau à l'intérieur. Je me



Le bar des Lacs a été envahi.

suis levé à 2h30 cette nuit et j'ai assisté impuissant à la montée des eaux. Tout mon matériel professionnel est à l'intérieur de cette cave : réserve, pompe à bière, ballon d'eau chaude et disjonc-

teur... Tout est foutu ! Après quinze jours de fermeture pour rénovation de l'intérieur du bar, je venais juste de rouvrir. Alors maintenant, fermeture jusqu'à nouvel ordre », déclare-t-il, dépité.

## Fournil sous 80 cm

Son voisin de la rue Saint-Etienne, Thierry Perrot, le boulanger du Fournil de Jugon est catastrophé. Une grande partie du matériel professionnel est sous

80 cm d'eau : fours, façonneuse, diviseuse, sans compter la réserve de farine. La fournée de la nuit a pu être sauvée grâce à la solidarité de son collègue et voisin du bout de la place du Martray, Gilles Guérin, qui a assuré la livraison matinale de sa clientèle. Et il a pris le reste de la fabrication pour la lui vendre dans sa boutique.

Déjà en 2010, quelques jours après avoir acheté sa boulangerie et à la veille de l'ouverture, les inondations avaient touché son commerce et Thierry Perrot avait subi 90 000 € de dégâts. Quatre ans après et à la même période : « rebelote » ! Il a très mal vécu cette nouvelle catastrophe et a dû être hospitalisé dans la journée de vendredi. Son état de santé s'est amélioré car il a pu rejoindre son domicile samedi en fin de journée.

## On évacue en barque

D'autres ravages sont à déplorer parmi les particuliers riverains des rues de la partie basse de la ville de Jugon. On ne compte plus les caves inondées, les personnes coincées dans leur habitation et qu'il a fallu évacuer en barque. Les pompiers, la gendarmerie, les élus, l'antenne de la Protection civile de Broons, ont

assuré aide, secours, sécurité et protection des biens et des personnes.

## Les autorités sur place

En compagnie de Claudy Labreton, président du conseil général, Pierre Soubelet, le préfet des Côtes-d'Armor, en visite annuelle sur le territoire Arguenon-Hunaudaye, s'est déplacé à Jugon-les-Lacs pour se rendre compte de la gravité de la situation.

L'adjoint Gérard Houée leur a résumé les différentes actions entreprises depuis que la commune était en état d'alerte. Il a assuré que les résidents de l'Ehpad étaient en sécurité et qu'il était prévu, en cas de besoin, de remonter ceux du rez-de-chaussée dans les étages ou de les confier à leur famille.

Dimanche soir, 9 février, tout semblait rentré dans l'ordre, mais la prudence reste de mise. Toutes les brigades de la Protection civile du département, environ une quarantaine de volontaires, étaient à pied d'œuvre pour nettoyer et remettre de l'ordre dans les habitations et commerces endommagés par les inondations.

Gilbert LEBARBIER (CLP)

Plancoët

Ouest-France – 08 février 2014

## La ville inondée avec la lente montée de l'Arguenon

À Plancoët, chaque inondation ressemble plus à une lente agonie, plutôt qu'à un tsunami. Ce vendredi, à midi, l'eau ne grimpe pas sur les quais, mais personne n'est dupe. Car quelques heures plus tôt, le barrage de Piéven a commencé son lâcher d'eau, avec un débit de 40 puis 60 m<sup>3</sup> par seconde. Débit inédit. « L'eau met trois à quatre heures pour arriver jusque'ici, évalue la maire, Viviane Le Dissez. On s'attend à environ quarante centimètres d'eau sur les quais, soit à peu près le même niveau qu'en 2010. »

Ce qui, vraisemblablement, n'aura rien à voir avec « l'inondation de 1974, se souviennent Jean-René et Jean-Baptiste, d'anciens Plancoëtins membres de l'association des riverains de l'Arguenon. C'était presque un mètre ! »

### Vigilance jusqu'à lundi

Autour d'eux, les agents du service technique, épaulés par une vingtaine de pompiers de la ville, sont sur le qui-vive : pose de planches en bois fixées avec de la silicone devant les commerces et les habitations, distribution de briques pour surélever les meubles... « On nous appelle partout ! »

Une opération démarrée dès le jeudi qui n'empêche pas Virginie, gérante du salon de coiffure à proximité, d'être « catastrophée. J'ai dû annuler les dizaines de rendez-vous



Virginie employée du salon Espace coiffure a mesuré quinze centimètres d'eau à l'intérieur. Plusieurs véhicules ont dû être évacués avec un garage. Les pompiers ont dû relever les murs de « protection » en brique.

d'aujourd'hui. « Ce qui l'agace le plus, c'est de ne pas savoir l'heure du débordement.

En l'occurrence, peu avant 15 h. « On a bien fait de s'installer plus haut dans le bourg », soufflent Anne et Alain, venus voir. Tout comme de nombreux badauds, venus parloir de l'extérieur de la ville, appareil photo en main. « Ça a l'air pire qu'à

Jugon », comparent Soizic et Alain. Dans le salon de coiffure, déjà quinze centimètres d'eau au compteur. « C'est pire que ce que j'imaginai, décrit Virginie, qui avait déjà refait son salon à neuf en 2010. Ça commence à atteindre mes prises... »

Le pic devait survenir en soirée. Après la cellule de crise, il a été

décidé que le plan de vigilance serait maintenu jusqu'à lundi matin. Dans l'état actuel, le barrage est contraint de lâcher la quantité qu'il reçoit.

Samuel HAURAIX  
avec nos correspondants locaux.

Regarder les vidéos sur ouestfrance.fr/dinan

Ouest-France – 10 février 2014

## Une partie de Plancoët est toujours sous les eaux

Même si l'eau a un peu baissé depuis samedi, une centaine de personnes n'ont toujours pas accès à leur logement.



### Un mur menace de s'effondrer à La Prénessaye



Le pignon dormant sur la buanderie et la cour voisines.



Dimanche, à Calarguen dans l'est du département, la Rance a amorcé une légère décrue, comme ici au moulin de Boutron. À Plancoët, des plongeurs sapeurs-pompiers interviennent pour évacuer une jeune femme de la résidence du Moulin de l'Arguenon ; dans des logements et commerces du centre-ville l'eau est montée jusqu'à un mètre.

« Chez moi, tout est à la nage, le matériel est fichu. Dire que je disposais d'une belle collection de livres. » Jean a du mal à retenir ses sanglots. Samedi matin, les quais du bord de l'Arguenon, tout en bas du bourg de Plancoët, ont été submergés par près d'un mètre d'eau (Ouest-France). Tout comme les commerces et les habitations, Jean a dû quitter sa maison. Comme une centaine d'autres riverains, il a été pris en charge par la sécurité civile. La commune avait bien mis à leur disposition une grande salle

pour les accueillir, mais tous ont été hébergés par leurs familles ou leurs amis. « On est entourés, mais c'est dur. »

### « L'impression d'être abandonnés »

Hier, les pompiers continuaient à évacuer des riverains encore bloqués dans leur logement. « On les accompagnait pour récupérer des médicaments ou donner à manger à leur chat, restés au sec à l'étage », explique un officier. Heureusement, dans l'après-midi le niveau de

l'eau avait baissé de 40 cm. Même si le barrage de Piéven continuait à lâcher 60 m<sup>3</sup> d'eau par seconde. « Le maximum a été atteint samedi avec des lâchers de 60 m<sup>3</sup> par seconde, soutient le maire de Plancoët, Viviane Le Dissez. Normalement, lundi matin, on passera à 40 m<sup>3</sup> et l'eau baissera nettement. Nous espérons que les gens pourront regagner leur logement lundi soir ou mardi matin. » Selon elle, la grande majorité des Plancoëtins comprennent que le barrage doit continuer à lâcher de l'eau. « Sinon, avec les fortes pluies

annoncées, ce sera pire. »

Ce n'est pas le cas de Jean-Baptiste Denizane, vice-président de l'association des Riverains de l'Arguenon. « Nous avons l'impression d'être abandonnés, s'énerve-t-il. On nous avait annoncé un niveau de 40 centimètres sur les quais et c'est trois fois plus. »

Jean, lui, n'espère qu'une chose, retrouver sa maison. « Mais dans quel état ? »

« On était à table en train de boire le café, vers 16 h 30, quand on a entendu un grand bruit. On a pensé que c'était un accident, mais rien sur la route. Je suis allé derrière la maison. J'ai vu un trou dans le mur de la maison voisine, une bâtisse inoccupée depuis une trentaine d'années », explique un habitant du village de Saint-Sauveur-le-Haut, à la Prénessaye.

Des pierres du mur gorgé d'eau se sont desserties et sont tombées sur le sol. « Des ardoises se sont envolées en raison des vents et des fortes pluies. L'eau s'est infiltrée dans le mur, le fragilisant », indique Daniel Thomas, le maire. De l'eau a aussi pénétré dans la cave, en raison

d'un terrain en pente. Résultat : des fissures sur le pignon et sur la façade côté rue.

Un arrêté de mise en péril imminente a été pris par le maire. « En attendant que le nécessaire soit fait par les propriétaires, nous avons sécurisé la zone du côté rue. »

Les propriétaires de la maison habitée doivent pour leur part éviter de s'approcher du mur, coté à leur buanderie. « Un maçon nous a dit que l'angle du mur a bougé d'environ 20 cm et commence à tourner, menaçant de tomber sur la buanderie et dans la cour de notre maison », déclare cet habitant, sous le choc.

### Le ciel menace, l'inquiétude perdue

Hier tout au long de la journée, hormis à Plancoët et quelques rares endroits, la tendance était plutôt à la décrue. Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (Codis) n'a reçu qu'une dizaine d'appels durant la journée concernant les inondations. À noter qu'une colonne d'une quinzaine de sapeurs côtier-morbihannais est allée prêter main-forte dans le Morbihan, notamment sur le secteur de Pontivy.

Mais en fin de journée, tout le monde scrutait le ciel avec inquiétude. Dans la nuit, de nouvelles précipitations étaient annoncées et nombreux étaient ceux à craindre une nouvelle montée des eaux. Par ailleurs, une nouvelle réunion de crise se tiendra ce lundi matin au conseil général pour anticiper la nouvelle dépression attendue demain et notamment faire le point sur la situation des barrages du Gouët et de L'Arguenon où des lâchers d'eau ont été nécessaires en fin de semaine dernière (Lire aussi Dimanche Ouest-France).

Ouest-France – 10 février 2014

## Une situation toujours critique pour l'Arguenon

Ce dimanche, une certaine nervosité était palpable auprès des riverains concernés par les inondations de l'Arguenon. Ils avaient été contraints de quitter leur habitation. Les pompiers ont évacué cinquante personnes dans la journée de samedi. Tous ont trouvé une solution d'hébergement dans leur famille ou chez des amis.

La municipalité avait prévu de mettre à disposition des logements dans la résidence Francis-Cade, en cas de besoin.

Les pompiers ont reçu des renforts de Sauveteurs côtiers en provenance de Dinan, Lamballe, Loudéac et Paimpol. Leur mission étant de porter secours aux riverains et d'aider à emmener des victuailles aux animaux de compagnie, parfois restés sur place, quand le seul moyen d'accès reste la barque.

### Une baisse sensible

Au cours de l'après-midi, une baisse sensible du niveau de la crue était remarquée, mais la situation demeurait préoccupante.

Une certaine exaspération défilait certaines langues.

Ainsi, Jean-Baptiste Denizane, vice-président de l'association des Riverains de l'Arguenon, des sanglots dans la voix s'empare : « Nous, les Planpôitins, nous avons l'impression d'être abandonnés. On nous avait annoncé un niveau de 40 centimètres sur les quais et c'est trois fois plus. Notre association a déjà alerté les autorités sur l'impérieuse nécessité de procéder au curage de l'Arguenon, mais les vers de vase passent avant nous. Ce n'est pas l'heure de polémiquer, mais nous serons là, à la fin, pour faire



L'accès à Planpôit en provenance de Dinard restait inaccessible en ce dimanche après-midi.

les comptes. Et les yeux embués d'émotion de poursuivre : **Regardez tous ces commerces à la nage, le matériel détérioré, les pertes d'exploitation... Je suis écoeuré !**

Jean, un riverain se fait plus nuancé : « Les services de secours ont fait le maximum, mais nous manquons cruellement d'informations. Nous ne savons pas quand nous allons pouvoir regagner nos appartements. Chez moi, tout est à la nage, le matériel est fichu, dire que je disposais d'une belle collection de livres... ». La gorge nouée, il arrête la conversation.

Nul doute que si la situation persiste, le calme sera de plus en plus difficile à maîtriser.



Seules les tenues appropriées permettent de s'approcher des premières maisons concernées par la crue de l'Arguenon.

Ouest-France – 11 février 2014

## Un début de décrue constaté lundi, mais la prudence s'impose



Lundi matin, les riverains et les autorités locales ont constaté une légère décrue de l'Arguenon, mais chacun s'accorde à penser que la partie n'est pas encore gagnée.

### Des visages tendus

À l'issue d'une réunion de concertation avec tous les services concernés, Viviane Le Dizez, députée-maire, esquisse un léger sourire à l'annonce de nouvelles plutôt rassurantes. Elle confie : « A ce jour, le débit du barrage a été réduit à 42 m<sup>3</sup> par seconde, cela engendre une décrue qui devrait se poursuivre. La cote du barrage est à 20,20 mètres, contre 21 m hier soir. Il faut rappeler que la hauteur critique se situe à 22,50 m et la cote optimale est de 17,50 m. Nous espérons descendre à 30 m<sup>3</sup> seconde dès mardi matin. Concrètement, cela doit se traduire par le retour de l'Arguenon

dans son lit, au niveau des quais. Toutefois, les déviations mises en place seront maintenues et nous allons passer en phase d'entretien et de nettoyage. Les riverains habitant dans les étages pourront rejoindre leur domicile dès ce mardi, reste la problématique des rez-de-chaussée. Espérons que la situation s'améliore rapidement, car des marées à fort coefficient sont attendues pour le 28 février. »

Tous les services sont mobilisés pour aborder la phase de nettoyage : Protection civile, pompiers, agents de la mairie. Des communes voisines ont proposé leur aide en personnel et en matériel, pour mener à bien ces opérations. Une demande de « catastrophe naturelle » a été sollicitée auprès du préfet afin d'obtenir une inscription rapide pour que les assurances puissent indemniser les riverains.

### La CPAM fermée

Un nouveau point sera communiqué mardi matin, à 10 h, pour connaître précisément l'état des lieux et les dispositions entreprises en lien avec Michel Brémont, du conseil général, chargé de la gestion des barrages sur le département des Côtes-d'Armor.

En bordure de l'Arguenon, les visages étaient encore tendus. Le ballet des curieux du week-end a laissé place aux riverains scrutant le niveau de la crue. Certains tiennent à



Ici, dans certains logements et commerces du centre-ville, l'eau est montée jusqu'à un mètre, samedi.

apporter leur témoignage et à montrer leur colère et leur indignation.

Le patron du bar du Port en fait partie : « La première information m'est arrivée vendredi matin, pour me prévenir d'un éventuel débordement de 30 cm et le niveau a atteint

1,20 m, dans la nuit. Il est urgent d'entreprendre des travaux... »

Fortement touchée par les interruptions des derniers jours, la ville a été inondée. Cela a entraîné de gros dégâts dans les commerces. L'agence de la CPAM est fermée jusqu'à

nouvel ordre. L'agence assure que cet événement n'impactera pas le traitement des dossiers en cours. Les assurés sociaux sont invités à contacter l'agence au 3646 et, dans la mesure du possible, à se déplacer à l'agence de Dinan, 12, rue du

Pressoir. Le courrier doit être adressé à l'adresse unique suivante : CPAM des Côtes-d'Armor 22 024 Saint-Brieuc Cedex 1.

Lire aussi page 6.



Dans le restaurant étoilé de Maxime et Jean-Pierre Crozot, la sœur du propriétaire aide la nourriture devenue impropre à la consommation.



Les sapeurs-pompiers plongeurs sont venus de diverses casernes du département pour aider à l'évacuation des habitants.



Hier, lundi, la décrue était amorcée. Mais elle se fait lentement et il ne faudrait pas que de nouvelles pluies arrivent.

Ouest-France – 11 février 2014

# Hier, la décrue s'amorçait doucement en Bretagne

L'eau a commencé à baisser hier. Mais bon nombre de personnes restaient les pieds dans l'eau, notamment à Plancoët dans les Côtes-d'Armor.

## Reportage

Il n'y a guère que les canards qui s'amusaient à Plancoët. Depuis vendredi, cette ville des Côtes-d'Armor connue pour ses eaux est submergée par l'Arguenon. Ce lundi matin, même si la décrue est annoncée, l'eau atteint encore les 40 cm au seuil des portes. Face à ce triste spectacle, les commerçants regardent leurs boutiques médués.

Point le plus bas, le Relais de la Poste a bien trinqué. « L'eau est montée à 1,20 m. Nous n'avons pas encore vu les dégâts mais nous imaginons les paquets de cigarettes, les boissons, les aliments qui flottent à la surface. Mais ce n'est pas le pire... Nous sommes très inquiets pour les murs. Dans quel état va-t-on les retrouver après quatre jours

d'eau stagnante ? », témoigne Marie Gérard, la responsable du bar restaurant.

À côté, le restaurant étoilé Crouzil ne pourra pas ouvrir avant deux mois. « Quatre semaines d'assèchement, une dératissage totale et une salle à refaire. Nos carnets de réservation étaient pleins jusqu'en avril, se désolent Pierre-Alexandre Thomas, associé de Maxime Crouzil. Nous avons douze salariés à payer et des emprunts à rembourser. Comment allons-nous faire ? » Un des commerçants situé sur les quais n'a pas attendu plus longtemps pour réagir : « J'ai rendez-vous pour visiter un autre local. Je déménage ! »

Sans savoir qui accuser, les riverains et commerçants se plaignent d'une mauvaise communication sur la crue. « Nous avons surélevé nos

meubles à 40 cm, comme on nous l'avait demandé. Résultat : l'eau a atteint un mètre dans mon salon », peste Emilie, gérante d'un institut de beauté. Fatigués après des nuits sans sommeil, des badauds qui viennent contempler le spectacle, des écoles publiques qui emmènent les enfants en sortie près de l'eau, les commerçants sont au bord de la crise de nerfs.

« Ça fait des années que l'on dit qu'il faut curer l'Arguenon. Mais on nous répond que non, car il y a des espèces à protéger. Qu'est-ce qui est le plus important ? Les grenouilles ou la population ? », s'empare Denis Lemaitre, qui tient le café Chez Tonton, ravagé par les inondations et un incendie dû à un court-circuit.

Émilie CHASSEVANT.

## Les Côtes-d'Armor inondées mais absentes de Vigicrues

Depuis vendredi, Plancoët est sous les eaux. Plérin et Jugon-les-Lacs aussi ont été inondés en fin de semaine. Mais aucune alerte n'est signalée pour les Côtes-d'Armor sur le site de Vigicrues. « Nous ne sommes pas inclus dans le dispositif Vigicrues », peste Michel Brémont, vice-président du conseil général des Côtes-d'Armor qui gère le barrage de l'Arguenon situé au-dessus de Plancoët. Et Plancoët a été comme d'habitude la grande oubliée des médias.

Vigicrues, ce sont des ordinateurs qui moulinent l'ensemble des paramètres (débit des cours d'eau, pluviométrie, marées) et six prévisionnistes. Mais en 2003, le service national de

prévision des inondations a décidé de recentrer ses efforts sur les cours d'eau à « fort enjeu » soit économique (entreprises menacées) soit à fort enjeu de population. Sur quels chiffres l'État s'est-il basé pour juger les Côtes-d'Armor à « faible enjeu » ? Mystère. Mais la question budgétaire a, semble-t-il, pesé !

À la suite des inondations répétées de cet hiver, il serait question de réintégrer les Côtes-d'Armor dans le dispositif Vigicrues. Selon Michel Brémont, Philippe Martin, ministre de l'Environnement, l'aurait promis pour 2015. Mais à la préfecture des Côtes-d'Armor, c'est silence radio. Jusque-là, elle indiquait qu'elle avait son propre système d'alerte : alerter

les mairies après un point avec les gérants de barrages. Mais le système a de nombreux ratés, notamment dans les petites communes dont les mairies ne sont pas ouvertes tous les jours. Les villes doivent donc pallier cette déficience. Guingamp a ainsi financé son propre système municipal de prévision et d'alerte.

À Plancoët, la mairie met en place en cas de pic de crue une cellule de crise qui travaille avec le conseil général gérant du barrage de l'Arguenon. « Vous pouvez dire qu'à Plancoët, l'eau descend mais la colère monte », indique Raymond Pétra, dont l'auto-école et la maison ont été inondées.

Fabienne RICHARD.



Sur les quais de Plancoët, dimanche, l'eau à la commune. Cinquante habitants ont dû être évacués et relogés par la mairie.

Ouest-France – 11 février 2014

## « À Plancoët l'eau descend, mais la colère monte »

Le barrage de l'Arguenon a été contraint de lâcher de l'eau, mettant Plancoët sous un mètre d'eau tout le week-end. Le conseil général explique pourquoi. L'inventaire des dégâts commence.

### Pourquoi ? Comment ?

#### Pourquoi la ville de Plancoët est-elle sous l'eau ?

« Ayant atteint sa cote de sécurité (1) le barrage de l'Arguenon, situé à Pléven, à une dizaine de kilomètres au-dessus de Plancoët, a été contraint de lâcher de l'eau », explique Michel Brémont, vice-président du conseil général, chargé des équipements. Le service des eaux du conseil général a donc augmenté le débit d'eau sortant du barrage à 60 m<sup>3</sup> par seconde vendredi et ce jusqu'à ce lundi, alors que le débit normal maximal est à 30 m<sup>3</sup> par seconde. La ville est donc restée sous plus d'1 m d'eau pendant tout le week-end. « Il était nécessaire de constituer un creux dans le barrage avant les dépressions qui s'annoncent cette semaine. On laisse les vannes ouvertes mais la pression diminue », déclare-t-on au barrage. Le débit sortant était de 42 m<sup>3</sup> seconde à 11 h lundi matin. Même chose à Plérin, où le débit sortant du barrage du Gouët est passé de 20 à 30 m<sup>3</sup> par seconde vendredi midi, inondant une douzaine de maisons en soirée.

#### N'aurait-il pas été possible d'anticiper et de lâcher moins d'eau aux barrages ?

Lors des fortes marées le barrage doit réduire son débit sortant à 2 ou 3 m<sup>3</sup> car la mer qui remonte empêche l'eau de s'évacuer. Les grandes marées du premier week-end de février ont laissé peu de temps pour constituer un creux au barrage, avant la dépression météo de jeudi. Les pluies qui sont tombées dans la nuit de jeudi à vendredi ont été plus importantes que prévu. Elles ont visiblement surpris le gérant du barrage. Les sols gorgés de pluie depuis le 15 décembre font que la moindre averse fait monter les rivières.



Plancoët est restée sous l'eau pendant quatre jours. Les dégâts s'annoncent énormes.

#### Quand l'eau va-t-elle se retirer ?

**Quels sont les dégâts ?** Michel Brémont indiquait que l'objectif était qu'il n'y ait plus d'eau sur les quais ce mardi à 6 h du matin. Une centaine de logements ont été évacués. Même quand l'eau a reflué, ils n'ont plus l'électricité. Il faudra des semaines pour assécher. Les habitants et commerçants doivent se reloger ailleurs avant les travaux de réflexion. « On comprend qu'il faut que l'eau passe, note Raymond Pétra, patron d'auto-école qui fait partie de l'association des riverains. Mais la maire, Mme Le Dissez nous avait nréparés

que l'eau monterait à 40 cm. Elle est montée à plus d'un 1 m ! C'est la première fois en 30 ans. Les dégâts vont être énormes. L'eau descend mais la colère monte ! »

#### Le barrage est-il seul responsable ?

Selon Philippe Meslay, adjoint à la mairie de Plancoët, les inondations avaient lieu tous les 3 ou 4 ans, avant la construction du barrage en 1973. Depuis, c'est plutôt tous les 10 ans. Sauf en 2010 (Xynthia) et 2014...

Fabienne RICHARD.

(1) Hauteur d'eau maximum dans le barrage au-delà de laquelle la sécurité du barrage est estimée menacée.

**Caves asséchées.** Les pompiers costarmorcains ont encore asséché une vingtaine de caves inondées, lundi, dans le département. Ils ont notamment commencé à aspirer l'eau dans deux établissements de Plancoët, où la situation était encore tendue hier soir.

**Des réunions avec les riverains** seront organisées par la commune et le conseil général.

Ouest-France – 12 février 2014

## Quand l'Arguenon regagne son lit, les riverains retrouvent le leur...

Après plus de trois jours de débordement, l'Arguenon a enfin quitté les quais de la ville. L'heure est venue de constater les dégâts et de lancer les opérations de réparation et de nettoyage.

### Avis de tempête

Lors de sa conférence de presse, Vivienne Le Dizez, députée-maire, a communiqué quelques éléments satisfaisants. Ce mardi matin, le débit d'entrée de la retenue de la Ville-Hatte à Pléven, était de 26 m<sup>3</sup> seconde et celui de sortie de 35 m<sup>3</sup> seconde. La grande préoccupation reste le météo qui annonce des précipitations de l'ordre de 20mm à 30 mm dans les 48 heures, suivies d'un avis de tempête en fin de semaine.

Désormais les maisons sont à nouveau accessibles et chaque sinistré doit prendre contact avec sa compagnie d'assurance pour suivre le protocole exigé. Dans tous les cas, il est conseillé de prendre une photo des dégâts. Si besoin, les riverains concernés peuvent prendre contact avec les services de la mairie. Le dossier « catastrophe naturelle » est engagé auprès du ministère de l'Intérieur qui devrait donner son verdict à l'issue de l'examen par la commission qui doit se réunir le 18 février prochain.

Pour rendre optimales les

opérations de réhabilitation des propriétés, la mairie a mis en place un PC dans les locaux de la communauté de communes, situés place de la Gare. Tous les services sont mobilisés : Sécurité civile, pompiers, agents communaux. Les bénévoles désireux d'apporter leur aide, sont invités à se rendre à la mairie. Des mesures ont été prises pour faciliter l'accès aux équipes, en leur garantissant la sécurité et celles des usagers.

### Encore des routes coupées

Ainsi, si la circulation a été rétablie sur l'axe Dinan-Lamballe, la déviation située route de Dinard reste en place. Sur cette portion de route, les crues ont entraîné des dégradations, emportant même des plaques d'égouts. La mairie, grâce au concours de la Coopérative Garun-Paysanne, met en place quatre bornes où les sinistrés peuvent déposer les objets détériorés ou hors d'usage (excepté l'électroménager qui sera récupéré par les techniciens de la communauté de communes). Les emplacements retenus sont : 1. au Vieux Port, 1. face au Relais de la Poste et 2. en face de chaque garage de la rue de Dinard. La tâche est colossale mais tous les opérateurs concernés sont déterminés pour remettre les locaux en état.

Lire aussi page 6



Le relais de la Poste, point le plus bas, a toujours les pieds dans l'eau. L'eau est montée à plus d'1,30 mètres dans le bar-tabac.



La Protection civile a déployé les grands moyens pour venir en aide à la population durement éprouvée.



La protection civile, installée place de la Gare, entreprend les premières opérations de nettoyage.



Chez Crouzil, les employés chiffrent les pertes alimentaires avant de tout jeter à la poubelle.

Ouest-France – 12 février 2014

## Après la crue, Plancoët éponge les dégâts

L'eau qui envahissait les quais a regagné son lit, hier matin. L'heure est au constat pour les riverains. Et il s'annonce énorme pour certains.

### Reportage



L'eau qui inondait les quais de Plancoët (Côtes-d'Armor) a retrouvé son lit. Mais les riverains ne sont pas encore prêts de retrouver le leur. Après quatre jours de crue, où l'Arguenon est monté jusqu'à 1,30 m, les commerçants et les habitants ont pu rentrer chez eux. Et évaluer les dégâts colossaux.

Jean, amateur de beaux livres, a perdu toute sa collection. « Tout est détruit, tout est perdu », ne peut-il que constater. Il voudrait prendre des photos à envoyer à son assureur mais « appareil photo et ordinateur ont pris l'eau ». En face de chez lui, le bar du Vieux port, victime de l'inondation mais aussi d'un incendie, est sens dessus dessous. Les tabourets tiennent à peine debout, des CD et des photos jonchent le sol. « Il va me falloir deux mois pour tout remettre en état. Avec des murs en lambris, je suis bon pour tout refaire », se désole Torton, l'emblématique patron.

De l'autre côté de la rivière, l'eau stagne encore devant le Relais de la Poste. À l'intérieur, les propriétaires ne s'attendaient pas à autant de dégâts. Les radiateurs et les banquettes ont été arrachés du mur. « C'est un véritable tsunami », n'exagère pas Marie Gérard.

À côté, le restaurant étoilé Crouzil évalue lui aussi la casse. L'établissement fourmille d'hommes et femmes de la Protection civile, d'amis et des employés qui font un grand ménage peu habituel. Certains passent la



La propriétaire du bar du Vieux-Port évalue les dégâts dans son établissement, inondé et victime d'un incendie.



raclette pour évacuer l'eau qui revient sans cesse, pendant que d'autres chiffrent les pertes de marchandise avant de tout mettre à la poubelle.

Le parquet de la salle du restaurant gondole sous les pieds. Les meubles anciens, bien que surélevés, ont pris l'eau eux aussi. La réception de l'hôtel sent l'humidité. Et il n'y a pas que le rez-de-chaussée qui est touché. « Le tissu tendu sur les murs a fait monter l'eau jusque dans les étages supérieurs », constate Pierre-Alexandre Thomas, associé de Maxime Crouzil. Dans les cuisines, le constat est

catastrophique. « Tout le matériel est mort. Les moteurs des réfrigérateurs ont sauté. Il y en a pour des centaines de milliers d'euros », estime, amer, Maxime Crouzil, qui avait repris le restaurant de son père il y a un an et demi. Jean-Pierre Crouzil montre des photos sur son téléphone. Dans les bennes, des gros morceaux de saumon, de bar, de Saint-Jacques, de foie gras. « C'est l'horreur. L'horreur. L'horreur », répète-t-il.

Sous la pluie qui retombe à nouveau et mine un peu plus le moral,

les salariés sont silencieux sur l'avenir. « Les perspectives ne sont pas bonnes. On attend les plus grosses précipitations en fin de semaine et les plus forts coefficients de marée début mars », prédit Maxime Crouzil. Mais le jeune chef ne veut pas rester abattu après cette épreuve. « Il y a une chose qui me motive : repartir avec une cuisine et une salle flamboyantes neuves. On va rebondir pour faire encore mieux. »

Émilie CHASSEVANT.

Ouest-France – 12 février 2014

# Un hiver qui bat des records de pluviométrie

Tempêtes, fortes marées et surtout pluies répétées marquent cet hiver, qui n'est pas terminé. Le département est en voie d'atteindre le record de 2001 en matière de précipitations.

Le 23 décembre, lors de la tempête Dirk, les pluies ont atteint 60 à 80 mm. Le 1<sup>er</sup> janvier, des pluies de 30 à 40 mm ont provoqué des débordements de cours d'eau. Le 31 janvier, les pluies atteignent 20 à 40 mm dans l'intérieur de la Bretagne. Le 1<sup>er</sup> et 2 février 2014, voilà les grandes marées de 114 et les dégâts sur la côte. Le rapport du service interrégional ouest du service études et climatologie « encore provisoire car l'hiver n'est pas fini - ressemblerait presque à un film catastrophe. Pourtant « en terme de fréquence et d'intensité de tempêtes, on reste loin de la période de référence de janvier et février 1990. Une dizaine de tempêtes avaient alors traversé la Bretagne », souligne le rapport du service climatologie de la direction Ouest de Météo France. Qui note cependant que les submersions marines répétées lors des grandes marées de janvier et février 2014 vont entrer dans les annales.

**Pluviométrie record comme en 2001**  
La pluviométrie surtout, semble partie pour battre des records. « L'accumulation des jours de pluies soutenues, depuis deux mois, a contribué à maintenir une très forte saturation des sols et des inondations répétées, continue le rapport. Chaque nouvel épisode pluvieux, même modéré, fait donc réagir tous les cours d'eau bretons. »  
« Depuis le 15 décembre, les dépressions s'enchaînent, constate Gilles Oger, au service des eaux du conseil général qui gère les barrages du département. Il faut gérer la

Cumul des précipitations du 1<sup>er</sup> décembre au 10 février



montée puis la descente des eaux. Voilà des semaines que nous faisons le yo-yo avec les vannes pour constituer des creux dans les barrages, qui se remplissent aussitôt. » Ainsi le cumul partiel à Rostrenen au 9 février atteint presque 600 mm... encore assez loin des records de 1994-1995 (800 mm sur 3 mois), mais proche de l'hiver 2000-2001 (670 mm sur 3 mois).  
« Janvier a été excédentaire de plus de 50 % pour la pluviométrie,

confirme Franck Barraer, climatologue à Météo France à Rennes. Et début février, c'est reparti de plus belle. »  
Depuis 1950, les années record en matière de pluviométrie sont 1995 et 2001. « 2014 s'oriente vers le même profil que 2001 avec des pluies par forcément intenses, mais répétées. » Comme d'habitude c'est l'ouest du département qui est le plus arrosé. Pourtant les inondations les plus importantes ont eu lieu à

l'est, à Jugon-les-Lacs et Plancoët. « Eh oui ! en centre Bretagne la nature est bien faite : elle absorbe beaucoup d'eau. »  
Les averses d'hier ont été jugées plutôt modérées par Météo France. Un nouveau passage pluvieux est prévu ce mercredi et un autre vendredi. « Des pluies qui ne seront pas forcément énormes, mais dans le contexte actuel, c'est beaucoup... »  
Fabienne RICHARD.

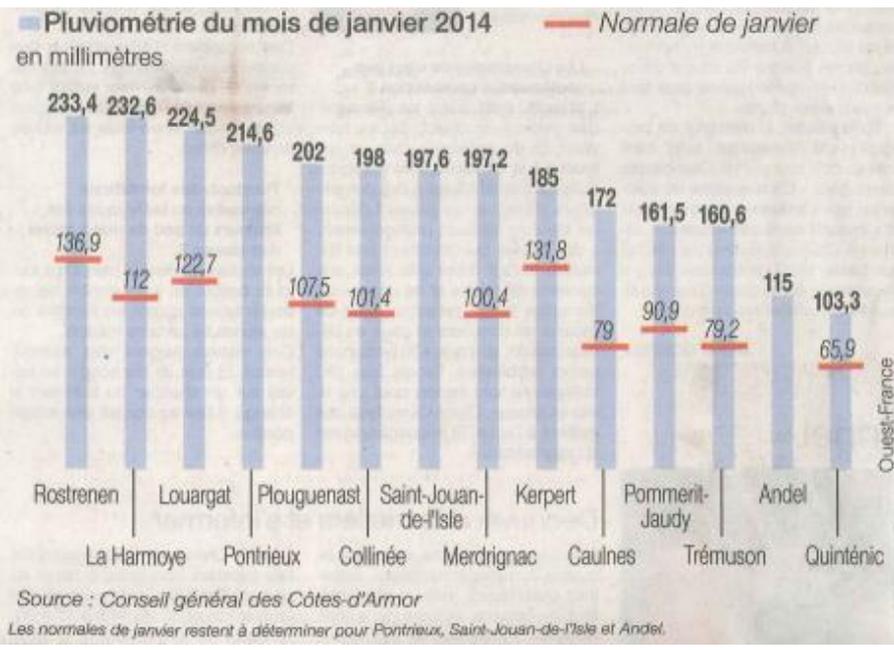
## Alerte inondations : Vigicrues en vue ?



À Plancoët, les riverains estiment qu'ils ont manqué d'information au sujet du lâcher du barrage de l'Arguenon, ce week-end.

La préfecture estime que son dispositif d'alerte actuel marche. Mais le dispositif Vigicrues pourrait être remis en place. Elle invite, mardi 25 février, les maires à une réunion de bilan et d'information, après les inondations. Objectif : rééquiper le dispositif Gala (gestion d'alerte automatisée) qui dispose d'un annuaire spécifique de personnes ou collectivités à appeler selon le type de risque.  
« Pour les inondations, Gala appelle automatiquement une liste de numéros (quatre par mairie) des villes concernées. Des messages vocaux sont laissés sur les téléphones mobiles, des SMS parfois et un message, sur l'adresse mail choisie par la mairie. »  
« Nous parvenons à joindre les maires en une demi-heure en moyenne », se félicite Gilles Quénerhervé, directeur de cabinet du préfet des Côtes-d'Armor. Mais entre l'annonce d'un lâcher d'eau au barrage du Gouët près de Saint-Brieuc ou au barrage de l'Arguenon près de Plancoët par exemple, la transmission de l'information à la préfecture, puis aux maires et enfin aux riverains, cela prend des heures, surtout le week-end.  
« La moitié des riverains de

la Rance (répartis dans dix-huit communes) n'ont pas été alertés par leurs maires lors des dernières crues, indique Jean-Pierre Mousquay, du collectif les Shadocks. Pourquoi EDF ne mettrait pas le débit sortant du barrage de Ropheim directement sur un site internet ? On gagnerait du temps. »  
« Pourquoi pas un SMS ? »  
« À Plancoët, la ville a distribué des papiers d'alerte au centre-ville. Quand on est sur la route, c'est pratique ! Ironie Raymond Pétra, patron taxi inondé et membre de l'association des riverains. Pourquoi pas un SMS ? » « Cela peut faire partie des pistes à explorer lors du retour d'expérience », promet Gilles Quénerhervé. Mais les riverains ne sont pas invités à la réunion de la préfecture.  
Le retour espéré d'un système d'alerte Vigicrues, dont les Côtes-d'Armor sont exclues depuis 2003, sera évoqué. « Cela ne sera pas simple, prévient Gilles Quénerhervé. Car la particularité des Côtes-d'Armor, c'est qu'une multitude de petits cours d'eau sont à surveiller. »  
F. R.



## Plancoët et Plérin demandent l'état de catastrophe naturelle

Les communes de Plancoët et Plérin, touchées par des inondations, en raison des intempéries du week-end, ont demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. À Plérin une douzaine de maisons ont été inondées. À Plancoët, au moins une centaine de foyers et une vingtaine de commerces ont été touchés, ils sont restés quatre jours sous l'eau. La garantie catastrophes naturelles prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés, à condition que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par le gouvernement par décret à paraître au Journal officiel.

Petit Bleu – 13 février 2014

Du jamais vu depuis quarante ans

# Crue historique à Plancoët

Vendredi soir, l'eau est montée jusqu'à 1 m 30 sur les quais de Plancoët, où les habitations riveraines de l'Arguenon sont restées submergées jusqu'à lundi. Une crue historique, qui rappelle celle de février 1974.

Les Plancoëtiens se souviennent longtemps de ce week-end de février 2014, où l'Arguenon a connu une crue historique. La plus importante, apparemment, depuis 40 ans. C'était déjà un mois de février, en 1974, alors que le barrage de la Ville-Hatte, à Pléven, avait été mis en service l'année précédente. « Nous sommes arrivés ici, juste après, en mars 1974 », raconte René Texier qui vit avec sa femme Simone route de Dinard. Tous deux ont 80 ans. Leur jardin, leur cave et leur garage ont été submergés. Il a fallu l'aide du voisinage, vendredi soir, pour forcer la porte du garage, en l'absence d'électricité, afin d'évacuer la voiture et les deux scooters qui étaient encore dedans. « Ce week-end, c'était un torrent de vent la maison, ajoute René. Mais c'est exceptionnel. L'eau n'était jamais arrivée jusqu'ici depuis quarante ans. À l'époque, c'était une erreur de manœuvre au barrage, d'après ce qu'on nous a raconté... »



Brancas de combat, vendredi, pour aider les riverains à sauver ce qui pouvait encore l'être en attendant le pic de la crue. (photo Pascal Cayez)

ici, qu'il n'y aurait jamais d'eau jusqu'ici. Personne n'a jamais vu ça. » Aujourd'hui, c'est avec amertume que Bernard constate les dégâts. Il y a eu jusqu'à 60 centimètres à l'intérieur de la maison. Le réfrigérateur a bien été surlevé mais ça n'a pas suffi. « En plus, j'avais refait l'isolation des murs, et tout juste fini de rénover l'escalier... »

Joseph, au numéro 18 de l'autre côté de la route de Dinard, constate que « l'eau est montée très vite, on n'a eu le temps de rien faire ». Les machines à laver, la chaudière en ont fait les frais. « Ça fera des milliers d'euros à avancer en attendant que les assurances se mettent en marche... »

Bernard Pierre, lui, a une résidence secondaire deux maisons plus loin. « Quand on l'a achetée il y a quatre ans, on nous a certifié que ça ne craignait rien

soupire-t-il. Une autre Plancoëtière raconte son angoisse : « On est impuissant face à l'eau. C'est choquant, très impressionnant de la voir monter comme ça. On était comme sur une île. »

## Catastrophe sur les quais

Si tout un secteur habituellement épargné a été touché, autant dire que sur les quais directement exposés à la crue... c'est la catastrophe. « Ça dépasse l'entendement », soupire Maxime Crouzil, le chef du fameux restaurant étoilé plancoëtin, situé dans la zone la plus critique. Mardi matin, il a découvert l'ampleur des

dégâts à l'intérieur, après quatre jours sous l'eau et sans électricité. Le personnel de l'établissement a enfilé des bottes et des gants et s'est relayé pour vider frigos et chambres froides. Il a fallu se pincer le nez, et surtout faire l'inventaire de toute la nourriture qui allait devoir être jetée.

La protection civile était présente aussi pour donner un coup de main, fournir de l'éclairage à l'intérieur et conseiller les sinistrés. « Les gens sont toujours un peu perdus dans ces situations. On les aiguille sur la façon de faire, pour que les experts aient la preuve des niveaux d'eau à l'intérieur », explique Nicolas Prenville, chef de poste.

Chez Crouzil, en l'occurrence, le niveau est monté jusqu'à 1 m 20. Idem au Relais de la Poste, qui était encore entouré d'eau



Route de Dinard, des secteurs habituellement épargnés par les crues, ont cette fois été touchés (photo Thomas Gilbert)



L'Arguenon a atteint un niveau record sur les quais. (photo Bernard Allin)

mardi matin. Philippe Auffray, à l'épicerie Votre Marché, s'estime presque heureux en comparaison. Il n'a eu "que" 70 ou 80 centimètres dans le magasin... Mais les dégâts se comptent tout de même en milliers d'euros.

## Colère

Virginie Denizane, qui tient le salon Espace Coiffure, de l'autre côté du rond-point, n'a guère dormi pendant quatre jours. « On

est sous le choc. On nous a annoncé 40 centimètres, on a eu un mètre. Mon salon avait été relocalisé il y a quatre ans... Tout est à refaire. » Elle résume bien l'état d'esprit sur les quais : « Entre riverains, il y a une vraie solidarité. Mais nous sommes fatigués et en colère. » Et, avec la perspective de nouvelles fortes pluies cette semaine, Plancoët n'est pas près de retrouver sa sérénité.

Bernadette RAMEL

## Le barrage était au maximum

Pour la première fois dans l'histoire contemporaine de la commune, « les inondations sont intervenues non pas dans une conjonction marée/pluie, mais seulement à cause du facteur pluie qui est beaucoup plus imprévisible que le coefficient des marées », ont expliqué en substance les autorités, lundi matin, au cours d'un point presse.

Retour en arrière : mardi 28 janvier, de forts coefficients de marée étant attendus, les ingénieurs du barrage de Pléven avaient réussi à créer un « creux » de 6 millions de m<sup>3</sup>, c'est-à-dire que sur les 11 millions de m<sup>3</sup> que peut retenir le barrage, 6 millions pouvaient encore arriver. Cette situation avait permis

de gérer, sans causer d'inondations, les fortes marées. Mais la pluie continuant à tomber, il devenait de plus en plus difficile d'utiliser le barrage comme tampon.

Le mardi 4, la retenue était à 10 millions de m<sup>3</sup> et il pleuvait toujours. C'est à ce moment que les techniciens ont décidé de faire des lâchers d'eau. Alors que 26 m<sup>3</sup> arrivaient au barrage, 30 étaient évacués. « Il faut savoir que la cote maximum acceptable au barrage, est à 22,5 m et qu'avant le lâcher, on en était arrivé à 22,45 m. » Les inévitables lâchers d'eau ont généré des inondations sur les quais, avec les cinq heures de décalage qui sont le temps que met l'eau per-

## Cellule de crise

Une cellule de crise a été mise en place à la mairie vendredi, en présence de Claudy Lebraton, président du Conseil Général (gestionnaire du barrage), des élus, des pompiers, de la gendarmerie et de la protection civile. Les riverains menacés ont été aidés des services techniques de la commune pour protéger, tant que faire se pouvait, leurs locaux, surélever leur mobilier. Au total, une cinquantaine d'habitants ont été évacués. Le pic était attendu vers 19 h et il y eut alors 1,30 m d'eau sur le trottoir (la mesure étant prise devant le Relais de la Poste).

Lundi matin, il ne sortait plus du barrage que 42 m<sup>3</sup>/seconde au lieu des 60 pendant la période la plus défavorable. La dérive s'amorçait mais les quais restaient submergés. Mardi, les sinistrés pouvaient enfin venir constater les dégâts chez eux, après quatre jours sous l'eau...

L'état de catastrophe naturelle a été demandé au Préfet et les élus locaux souhaitent que le dossier soit instruit le plus vite possible. En attendant, les riverains réclament bien de demander des comptes... et des solutions.

Bernard ALLIN (CLP)



Plancoët, déjà, en 1974 (photo Letic Croisset)

## La peur que ça recommence

Au restaurant Crouzil, étoilé à Michelin, une douzaine de personnes est au chômage technique. Pour au moins deux mois.

Le chef Maxime Crouzil et son associé Pierre-Alexandre Thomas sont « spectateurs du désastre ». Avec 1 m 20 d'eau à l'intérieur alors qu'on leur avait annoncé 40 centimètres, et cinq heures pour réagir, ils n'ont guère pu sauver grand-chose, si ce n'est de l'informatic. Pour les dégâts, il y a « ce qui se voit » (le plancher en bois tout gonflé, la nourriture bonne à jeter, les frigos et cellules de refroidissement, les meubles, la salle de restaurant dont la décoration a été refaite il y a un an...) et « le reste » (l'humidité qui a pu monter dans les cloisons jusqu'aux chambres de l'hôtel, les ouvertures et la façade en bois...).

D'où leur sentiment de « devoir repartir de zéro », il faudra au moins deux mois avant de pouvoir rouvrir. « On va se serrer les coudes, souligne Maxime Crouzil. Mais moralement c'est difficile de remettre le couvert ne sachant pas si dans six mois, dans un an, il ne faudra pas tout refaire... Qui nous dit que ce week-end, ou aux prochaines grandes marées, ça



Maxime Crouzil devant la nourriture sortie de la chambre froide et qu'il va falloir jeter.

ne va pas recommencer ? Il y a un problème quelque part, il va falloir le régler. »

## Rester à Plancoët ?

Clairement, Maxime Crouzil se demande si son avenir est toujours à Plancoët. « La période n'est déjà pas facile et cette catastrophe nous tombe dessus maintenant, alors qu'on avait un super calendrier devant nous... » Au lieu de ça, les jours prochains

s'annoncent rudes entre les expertises des assurances, les clients à prévenir... et, pour couronner le tout, la sortie imminente du Guide Michelin 2014. Une anguille de plus car il est impossible de savoir, encore, si l'institution plancoëtière garde ou non son étoile. Désormais, Maxime et Pierre-Alexandre haussent les épaules, l'air de dire : « Il ne manquerait plus que ça... »

B. R.

Ouest-France – 18 février 2014

**Sans barrage, ce serait pire à Plancoët**

La ville serait plus souvent inondée : c'est l'analyse avancée par le conseil général, qui tient à répondre aux « contre-vérités ».



L'Arguenon en crue, les 8 et 9 février.

Dans 15 jours, le coefficient de marée sera de 115. La perspective inquiète les services du conseil général qui gèrent les barrages. Si ces grandes marées se conjuguent à de fortes pluies, de nouvelles inondations sont à craindre. « On sera alors impuissant, dit Michel Brémont, vice-président du conseil général, car les sols sont gorgés d'eau et la moindre pluie vient gonfler les débits des rivières. »

Pour autant, les ingénieurs ne restent pas inactifs. Tous les jours, ils scrutent les barrages et gèrent montée et descente des eaux pour constituer des réserves.

Évidemment, personne ne veut revivre les inondations des 8 et 9 février qui ont suscité la colère des riverains de Plancoët, Bourseul ou Saint-Lormel. « Je les comprends, poursuit Michel Brémont. Mais je

tiens à rétablir la vérité sur le fonctionnement des barrages. Ce week-end là, les niveaux d'eau enregistré dans le barrage de Ville-Hatte, sur l'Arguenon, ayant atteint les seuils de sécurité, il a fallu relâcher un débit de 60 m<sup>3</sup> par seconde, équivalent au débit entrant. Avec ou sans ce barrage, Plancoët aurait été inondée. En revanche, sans ce barrage, la commune aurait subi quatre inondations depuis le début de l'hiver au lieu d'une. »

Au conseil général, on espère que le dispositif Vigicrues, abandonné il y a 11 ans, sera remis en place en 2015. « Là aussi, je me mets à la place des sinistrés qui entendent que les départements voisins sont en alerte orange et que les Côtes-d'Armor restent à l'écart d'un système d'alerte. »

Catherine LEMESLE.

Le Télégramme – 18 février 2014

**Plancoët. « Les barrages n'ont pas été construits pour gérer les crues »**

Depuis les crues des 6 et 7 février derniers, ça gronde dans le secteur de Plancoët, où des riverains pointent, notamment, du doigt la gestion, par le conseil général, du barrage de l'Arguenon (Pléven), dont la cote d'alerte avait été atteinte. Hier matin, Michel Brémont, vice-président du conseil général en charge des infrastructures, a réagi. « Je comprends, bien sûr, que des riverains soient affectés par ce qui leur est arrivé. Par contre, je ne peux pas accepter qu'on dise des contre-vérités ! »

**32 millions de m<sup>3</sup> d'eau**

Pour la énième fois, l'élu socialiste a rappelé que « ces barrages (NDLR : l'Arguenon et le Gouët à La Méaugon) n'ont pas été construits pour gérer les crues, mais pour la gestion de l'eau potable ». C'est vrai. Même si, par la force des choses, ils jouent aussi un rôle en cas de précipitations exceptionnelles. Ainsi, pour Plancoët, « si le barrage n'existait pas, ce n'est pas un, mais quatre épisodes d'inondations comparables qu'on aurait vécus, souligne Michel Brémont. On sait maintenant que Plancoët aurait également été inondé du 2 au 5 janvier, du 29 janvier au 4 février ou encore le 12 février. »

Au conseil général, on rappelle, par ailleurs, qu'un creux préventif de 5 millions de m<sup>3</sup> d'eau avait été constitué au barrage de l'Arguenon (sa capacité maximale est de 11 millions de m<sup>3</sup>), avant les précipitations des 6 et 7 février. En vain, malheureusement. « Penser que 5 millions de m<sup>3</sup> pouvaient se remplir en 48 h, c'était inimaginable... », insiste Michel Brémont, qui indique que « 32 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont passés par ce barrage en janvier, soit trois fois sa capacité ! Vous imaginez ? »

**Gros coefficients de marées**

Hier, les deux barrages avaient retrouvé des creux intéressants : 2,5 millions de m<sup>3</sup> pour le Gouët, mais surtout 5,5 millions de m<sup>3</sup> pour l'Arguenon. Mais de gros coefficients de marées sont attendus dès la semaine prochaine. Faut-il craindre le pire alors, pour le secteur de Plancoët notamment ? « Tout est mis en œuvre pour reconstituer les creux », indique Gilles Oger, responsable des barrages. Mais si la semaine prochaine « il pleuvait comme il y a deux semaines, avec en plus la marée, on ne pourrait rien faire », prévient Michel Brémont.

Arnaud Le Hir

Petit Bleu – 20 février 2014

Quelles solutions pour éviter de nouvelles crues de cette ampleur

# Plancoët : et maintenant, on fait quoi ?

Bassins de stockage et de surstockage, entretien des rives ou études sur les ouvrages d'art existants : des solutions plus ou moins onéreuses, mais à explorer. Vite.

Une crue historique. L'eau est montée jusqu'à 1,30 m, l'Arguenon a débordé par la jonction de deux facteurs naturels, de fortes marées et des précipitations plus qu'abondantes. Fatalité ? « On ne peut s'y résoudre tout à fait », clame Jean-René Dubois, le président de l'association des Riverains de l'Arguenon. Jamais la rivière n'avait à ce point lâché sa maison, qu'il avait fait construire en 1974. Cette année-là, en mars, une crue avait atteint un niveau que l'on pensait déjà, à l'époque, historique... « On a construit la maison en conséquence, au point le plus haut du terrain. Mais cette fois, ça n'a pas suffi ». Dans le bas du terrain, au bord de l'Arguenon, le petit gîte de Jean-René Dubois a été encore moins épargné. « Il y avait 1,70 m d'eau à l'intérieur. Tout y est à refaire... ».

## En millions d'euros

Alors, que faire pour que de telles crues ne se reproduisent plus ? « Rien ne pourra jamais le garantir, de toute façon. Il serait grave d'affirmer que ça n'arrivera plus grâce à tel ou tel aménagement. Mais on peut sans doute limiter les risques », avance un élu, membre de la CLE, la Commission locale de l'eau en charge du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE Arguenon-Bais de la Fresnaye) en



Les riverains ne veulent plus connaître ça mais appréhendent les fortes marées à venir.

cours d'élaboration depuis 2010.

Sur ce document, quelques préconisations sont avancées, dès en amont de Jugon-les-Lacs comme au niveau de Plancoët. Solutions miracles ? « Il faut mesurer l'exacte efficacité de ces aménagements et surtout trouver les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre. Or, certains travaux se chiffrent en millions d'euros », tempère Viviane Le Dissez, maire de Plancoët et députée de la circonscription.

Quelques exemples : pour la création d'un bassin de surstockage de l'Arguenon en amont du Jugon, à Langouhède, 1,3 million d'euros hors taxe et hors étude (option semble-t-il écartée) ; pour l'étang de Jugon et de sa di-

que, 2,2 millions ; pour un bassin de surstockage de la Rosette sur le site de la Butte, 1,08 million ; pour un bassin de stockage en amont de Plancoët (à la Goupillère), 1,02 million.

« Mais quelques travaux pourraient aussi être réalisés à moindre frais », pensent Jean-René Dubois et le secrétaire de l'association des riverains, Pierre Deux, également membres de la CLE et de sa commission "Gestion quantitative de l'eau et inondations". « Déjà, certaines erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : quand on pense qu'on a créé, le long du canal entre Plancoët et Créhen, une zone commerciale sur une zone inondable... Or, c'était un bassin de rétention naturel ».



Des moyens qui paraissent parfois bien dérisoires au regard de l'ampleur de la crue.

Pour les deux Plancoëtiens, il y a d'abord urgence « à nettoyer l'Arguenon et entretenir ses berges. Il faut désensiver la rivière, mais on nous rétorque qu'il faut protéger certains micro-organismes ». Idem pour le barrage à marées, « qui a sans doute besoin d'un bon coup d'entretien ». Les riverains souhaiteraient aussi qu'une étude d'impact soit menée « sur certains ouvrages d'art, par exemple sur le vieux pont de Plancoët dont le pilier central freine le bon écoulement de l'eau ». Enfin, Jean-René Dubois et Pierre Deux préconisent pour le réseau d'eaux pluviales la pose de clapets anti-retour.

« Nous ne sommes pas des techniciens, on ne dit pas que tout serait efficace, l'impact de nos pro-

positions serait peut-être limité. Mais les riverains ont besoin de réponses ». Ils en appellent au plus vite à un large tour de table.

Viviane Le Dissez aussi, « chacun aura son mot à dire », même si la députée encore maire ne croit pas en certaines idées toutes faites, « on parle beaucoup de désensivement, mais compte tenu des circonstances exceptionnelles que l'on vient de connaître, fortes marées et fortes précipitations conjuguées, je ne suis pas certaine que cela aurait changé grand-chose. Ponctuellement peut-être, mais pas là... ».

Le remblai de la zone commerciale, route de Dinard ? « Il est fait, n'en parlons plus. Il ne fallait sans doute pas le réaliser, mais ceux qui ont décidé pourraient-ils savoir à

l'époque ? N'oublions que le double épisode que l'on vient de connaître est aussi la conséquence des modifications du climat ».

## Améliorer les alertes

Bassins de rétention, « à condition qu'ils puissent absorber tout ce qui arrive », réhabilitation des talus, « pour retenir l'eau », pertinence « d'un bassin de surstockage en amont de Plancoët », gestion du niveau d'eau des étangs privés, « à maintenir dès l'hiver », des pistes à suivre, considère Viviane Le Dissez, qui évoque aussi des améliorations à apporter dans les systèmes d'alerte, « j'espère que le département va être intégré au dispositif Vigicrues. Ça n'aurait pas arrêté l'eau, mais ça aurait sans doute permis des informations plus fines. Et ça permet aussi aux riverains de se sentir moins désemparés ».

Reste la question du barrage de la Ville Hatle. « Sa gestion ne peut être remise en cause », pense Jean-René Dubois. Pourtant, certains le tiennent encore pour responsable de la crue des 8 et 9 février. « Avec ou sans ce barrage, Plancoët aurait été inondée cette fois-là, tranche Michel Brémont, vice-président du conseil général, propriétaire de l'ouvrage. Et sans le barrage, c'est quatre inondations au lieu d'une que la commune aurait connue et hiver ». Comme Quimperlé ou Morlaix.

Pascal CAYEUX

## Annexe 6

### Statuts du Syndicat Mixte Arguenon-Penthèvre

---



PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture

Direction  
des relations avec les  
collectivités territoriales

Pôle intercommunalité  
et aménagement du territoire

Arrêté portant mise à jour des statuts  
du syndicat mixte Arguenon-Penthièvre

Le Préfet des Côtes d'Armor  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5711-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral modifié du 10 février 1972 portant création du syndicat mixte Arguenon-Penthièvre,

VU les délibérations du comité du syndicat mixte Arguenon-Penthièvre du 29 juin 2006 relatives à la modification des statuts du syndicat,

Vu les délibérations des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Côtes d'Armor,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre comprend les membres suivants :

Communes :

BROONS, COLLINEE, CORSEUL, EREAC, ERQUY, HENON, LA BOUILLIE, LANGAST, LANRELAS, LE GOURAY, MATIGNON, MONCONTOUR, PLANCOET, PLEDELIAC, PLEMY PLENEE-JUGON, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLESTAN, PLEVEN, PLOUER-SUR-RANCE, PLOUGUENAST, PLUMAUGAT, QUESOY, SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-GILLES-DU-MENE, SAINT-GOUENO, SEVIGNAC, TREDANIEL.

Syndicats intercommunaux :

S.I. A.E.P. DE LA HUTTE, S.I. A.E.P. DE L'HYVET, S.I. A.E.P. DU QUELARON, S.I. A.E.P. DE SAINT-POTAN ET RUCA, S.I. A.E.P. DE LA VIEILLE LANDE, S.I. A.E.P. D'HENANBIHEN, S.I. A.E.P. DE CAULNES-SAINT-JOUAN DE L'ISLE, S.I. A.E.P. DU CAP FREHEL, S.I. A.E.P. DU PONT-ROLLAND, SIVOM DE LA REGION DU FREMUR

Communautés de communes :

Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye, communauté de communes de Dinan, Lamballe communauté, communauté de communes du Mené, communauté de communes du pays de Duguesclin, communauté de communes du pays de Matignon, communauté de communes du pays de Plélan, communauté de communes de Plancoët-val-d'Arguenon.

ARTICLE 2 : Le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre a pour objet :

- l'exploitation de la réserve de la Ville Hatte créée sur l'Arguenon par le département des Côtes d'Armor,
- l'exploitation des ouvrages de traitement, de pompage et de stockage d'eau créés par le département en aval du barrage sur le territoire de la commune de PLEVEN,
- la mise en place et l'exploitation des conduites de transit entre les installations de traitement et les réservoirs de stockage d'eau potable des collectivités adhérentes,
- la construction et l'exploitation des installations de réglage des arrivées d'eau aux réservoirs existants des collectivités syndiquées,
- la construction et l'exploitation de tout ouvrage installé sur la rivière l'Arguenon et ses affluents tendant à créer une réserve d'eau brute complémentaire ou même à améliorer la qualité des eaux de l'Arguenon,
- la construction et l'exploitation des stations de jaugeage installées sur la rivière l'Arguenon et ses affluents permettant de contrôler les apports dans la retenue et le débit restitué à l'aval du barrage,
- la protection de la retenue et toutes les actions sur le bassin versant,
- la fourniture de tout ou partie de leurs besoins en eau potable aux collectivités membres et, sous réserve de faisabilité technique, la fourniture d'eau à des collectivités non membres dans des conditions définies par convention,
- l'élaboration, l'animation et le suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Arguenon – baie de La Fresnaye.

Sur accord unanime des collectivités adhérentes au syndicat mixte, l'objet pourra être étendu à l'exploitation des réseaux de distribution d'eau de toutes ou de quelques collectivités distributrices, adhérentes au syndicat mixte.

ARTICLE 3 : Le siège du syndicat mixte Arguenon-penthièvre est fixé à la mairie de PLEVEN.

ARTICLE 4 : La comptabilité du syndicat sera tenue dans la forme de la comptabilité communale et les fonctions de receveur seront confiées à M. le percepteur de Plancoët.

ARTICLE 5 : La durée du syndicat est illimitée.

ARTICLE 6 : L'adhésion de nouvelles collectivités se fera selon la majorité qualifiée des deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié au moins des membres représentant les deux tiers de la population.

ARTICLE 7 : Le nombre des membres du bureau est fixé à 19.

Est institué, pour chaque membre du syndicat représenté par un seul délégué, un suppléant appelé à siéger au sein du comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

ARTICLE 8 : L'arrêté préfectoral du 10 février 1972 portant création du syndicat mixte Arguenon-Penthièvre et les arrêtés modificatifs sont abrogés.

ARTICLE 9 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification : d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35044 RENNES CEDEX).

ARTICLE 10 : Le Secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor et le sous-préfet de l'arrondissement de Dinan sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié au syndicat mixte Arguenon-Penthièvre et à chacun de ses membres,
- transmis au Directeur départemental des finances publiques, au Directeur départemental des territoires et de la mer et au Président de la chambre régionale des comptes,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint Briec, le - 9 JUIL 2010

POUR LE PREFET  
Le Secrétaire Général,

Philippe de Gestas-Lespéroux

# Annexe 7

## Annexes financières

**Tableau financier prévisionnel du PAPI Arguenon 2017 - 2020 (4 ans)**

SMAP - version décembre 2016

Axe 0 : Animation et suivi de la mise en œuvre des mesures du PAPI																													
Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181 % Part.	État FPRNM % Part.	CD22 % Part.	EPCI (CCPP) % Part.	EPCI (CCAH) % Part.	EPCI (CCPdD) % Part.	Commune Plancoët % Part.	Commune Jugon % Part.	Commune St-Lormel % Part.	Commune Créhen % Part.	Commune St-Cast-le-Guido % Part.	Commune Bourseul % Part.	SMAP % Part.	SMAM % Part.	Propriétaires privés % Part.	CR % Part.	Echéance de réalisation					
0-01	Personnel dédié à l'animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI (1 ETP) et frais d'investissement et de fonctionnement liés au poste	SMAP	210000	216000	Sans taxes	63000	29%	72000	33%	27000	13%			27000	13%	27000	13%									2017-2020			
<b>TOTAL</b>			210000	216000		63000	29%	72000	33%	27000	13%	0	0	0	27000	13%	27000	13%	0	0	0	0	0	0	0				
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																													
Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181 % Part.	État FPRNM % Part.	CD22 % Part.	EPCI (CCPP) % Part.	EPCI (CCAH) % Part.	EPCI (CCPdD) % Part.	Commune Plancoët % Part.	Commune Jugon % Part.	Commune St-Lormel % Part.	Commune Créhen % Part.	Commune St-Cast-le-Guido % Part.	Commune Bourseul % Part.	SMAP % Part.	SMAM % Part.	Propriétaires privés % Part.	CR % Part.	Echéance de réalisation					
I-01	Enrichissement de la base de données des enjeux présents en zone inondable	SMAP	Régie	Régie	-																				2017				
I-02	Impression et distribution du guide « Je me protège en famille » pour promouvoir l'élaboration des Plans Familiaux de Mise en Sécurité (PFMS)	SMAP	2000	2400	TTC	1200	50%		1200	50%															2017				
I-03	Impression et distribution de guides pour inciter à l'élaboration des Plans d'Organisation de Mise en Sécurité et des Plans de Continuité d'Activité pour les entreprises et les services publics	SMAP	2000	2400	TTC	1200	50%		1200	50%															2017				
I-04	Pose de repères de crue	a) Commune de Jugon	3500	3500	HT	1750	50%		1750	50%															2017-2018				
		b) Commune de Plancoët	3500	3500	HT	1750	50%		1750	50%																			
		c) Commune de Saint-Lormel	1000	1000	HT	500	50%		500	50%																			
I-05	Sensibilisation des scolaires (écoles élémentaires et collèges) dans les communes confrontées au risque d'inondation	a) Commune de Jugon	10000	12000	TTC	6000	50%		6000	50%															2017-2020				
		b) Commune de Plancoët	10000	12000	TTC	6000	50%		6000	50%																			
I-06	Sensibilisation du grand public à la problématique des inondations	SMAP	10000	12000	TTC	6000	50%		6000	50%															2017-2018				
I-07	Création de sentiers d'interprétation à Plancoët/Saint-Lormel et Jugon-Lacs Commune Nouvelle	a) EPCI (CCAH)	10000	10000	HT	5000	50%		5000	50%															2018-2019				
		b) EPCI (CCPP)	10000	10000	HT	5000	50%		5000	50%																			
I-08	Information préventive pour les nouveaux habitants de logements situés en zone inondable	Communes	Régie	Régie	-																				2017-2020				
I-09	Plaquette de communication pour informer sur le rôle du barrage de la Ville Hatte	CD22	4000	4800	TTC	2400	50%		2400	50%															2017				
I-10	Animation vidéo de propagation des crues à Plancoët et à Jugon-Lacs Commune Nouvelle	a) EPCI (CCAH)	3500	4200	TTC	840	20%		2100	50%					630	15%					630	15%			2018				
		b) EPCI (CCPP)	2500	3000	TTC	600	20%		1500	50%				450	15%						450	15%							
I-11	Etude sur la dynamique sédimentaire entre Plancoët et l'estuaire	SMAM	75000	90000	TTC	18000	20%		45000	50%				6750	7,5%		6750	7,5%	6750	7,5%	6750	7,5%			2018-2019				
I-12	Incitation et appui à la réalisation des DICRIM avec appui du chargé de mission PAPI	Etat (DDTM)	Régie	Régie	-																				2017-2020				
I-13	Réalisation du dossier Transmission d'Informations au Maire (TIM) pour Jugon-Lacs Commune Nouvelle	Etat (DDTM)	Régie	Régie	-																				-				
I-14	Information réglementaire au camping municipal de Plancoët pour la prévention du risque inondation (en tant que "Camping à risques" - arrêté du 26/12/11)	Etat	Régie	Régie	-																				-				
I-15	Etude d'un scénario d'aléa extrême	SMAP	Régie	Régie	-																				2018				
I-16	Examen de la vulnérabilité éventuelle des réseaux	SMAP	Régie	Régie	-																				2017				
I-17	Renseignement de la BDHI	SMAP	Régie	Régie	-																				2017				
<b>TOTAL</b>			147000	170800		56240	33%	0	85400	50%	0	0	0	7200	4%	630	0,4%	6750	4%	6750	4%	6750	4%	0	1080	0,6%	0	0	
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																													
Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181 % Part.	État FPRNM % Part.	CD22 % Part.	EPCI (CCPP) % Part.	EPCI (CCAH) % Part.	EPCI (CCPdD) % Part.	Commune Plancoët % Part.	Commune Jugon % Part.	Commune St-Lormel % Part.	Commune Créhen % Part.	Commune St-Cast-le-Guido % Part.	Commune Bourseul % Part.	SMAP % Part.	SMAM % Part.	Propriétaires privés % Part.	CR % Part.	Echéance de réalisation					
II-01	Mise en place d'un protocole régional de collecte de données de crues lors d'événements (réseau d'observateurs)	Etat	Régie	Régie	-																				-				
<b>TOTAL</b>			0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Axe 3 : Alerte et gestion de crise																													
Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181 % Part.	État FPRNM % Part.	CD22 % Part.	EPCI (CCPP) % Part.	EPCI (CCAH) % Part.	EPCI (CCPdD) % Part.	Commune Plancoët % Part.	Commune Jugon % Part.	Commune St-Lormel % Part.	Commune Créhen % Part.	Commune St-Cast-le-Guido % Part.	Commune Bourseul % Part.	SMAP % Part.	SMAM % Part.	Propriétaires privés % Part.	CR % Part.	Echéance de réalisation					
III-01	Incitation à la mise à jour des Plans communaux de sauvegarde (PCS) et réalisation d'exercices	SMAP	Régie	Régie	-																				2017-2020				
III-02	Protocole d'utilisation des panneaux d'information numériques en période de pré-alerte	Commune de Plancoët	Régie	Régie	-																				2017				
<b>TOTAL</b>			0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																													
Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181 % Part.	État FPRNM % Part.	CD22 % Part.	EPCI (CCPP) % Part.	EPCI (CCAH) % Part.	EPCI (CCPdD) % Part.	Commune Plancoët % Part.	Commune Jugon % Part.	Commune St-Lormel % Part.	Commune Créhen % Part.	Commune St-Cast-le-Guido % Part.	Commune Bourseul % Part.	SMAP % Part.	SMAM % Part.	Propriétaires privés % Part.	CR % Part.	Echéance de réalisation					
IV-01	Animation autour de l'urbanisation dans les zones inondables hors PPRI	SMAP	Régie	Régie	-																				2017-2020				
IV-02	Révision du PPRI-sm de Plancoët-Saint-Lormel	Etat (DDTM)	66409,2 PM		-																				2014-2017				
<b>TOTAL</b>			0	0		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					

**Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**

Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	CD22	% Part.	EPCI (DA)	% Part.	EPCI (LTM)	% Part.	Commune Plancoët	% Part.	Commune Jugon	% Part.	Commune St-Lormel	% Part.	Commune Créhen	% Part.	Commune St-Cast-le-Guildo	% Part.	Commune Bourseul	% Part.	SMAP	% Part.	SMAM	% Part.	Propriétaires privés	% Part.	CR	% Part.	Échéance de réalisation	
V-01a	Diagnostique de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte	SMAP	8000	9600	TTC	1920	20%			4800	50%							720	7,5%	720	7,5%														1440	15%			2017-2018
V-01b	Diagnostique de vulnérabilité des locaux d'entreprises de moins de vingt salariés	SMAP	9000	10800	TTC	2160	20%			5400	50%																								3240	30%			2017-2018
V-02a	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour des biens à usage d'habitation ou à usage mixte	Propriétaires privés	72000	86400	TTC	86400	100%																															2019-2020	
V-02b	Travaux de réduction de la vulnérabilité pour des locaux d'entreprises de moins de vingt salariés	Propriétaires privés	39000	46800	TTC	46800	100%																															2019-2020	
V-03a	Diagnostique et travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments de services publics de Jugon	Commune de Jugon	6000	7200	TTC	3600	50%			3600	50%																											2017-2020	
V-03b	Diagnostique et travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments de services publics de Plancoët	Commune de Plancoët	6000	7200	TTC	3600	50%			3600	50%																											2017-2020	
V-03c	Diagnostique et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâtiment du SDIS à Plancoët	SDIS	2000	2400	TTC	2400	100%																															2017-2020	
V-04	Etude visant à définir l'impact de la position du garage Bourdonnais sur les écoulements de l'Arguenon	EPCI (CCPP)	8000	9600	TTC	1920	20%			4800	50%																1440	15%	1440	15%									2018
<b>TOTAL</b>			201333	232000		200800	87%	0		22200	10%	0		0		0		720	0,3%	720	0,3%	0		0		0		1440	0,6%	1440	0,6%	0		4680	2%	0			

**Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	CD22	% Part.	EPCI (DA)	% Part.	EPCI (LTM)	% Part.	Commune Plancoët	% Part.	Commune Jugon	% Part.	Commune St-Lormel	% Part.	Commune Créhen	% Part.	Commune St-Cast-le-Guildo	% Part.	Commune Bourseul	% Part.	SMAP	% Part.	SMAM	% Part.	Propriétaires privés	% Part.	CR	% Part.	Échéance de réalisation	
VI-01	Elaboration d'un modèle hydraulique sur l'ensemble du bassin versant pour des études préalables à des travaux	SMAP	50000	60000	TTC	12000	20%			30000	50%			4800	8%	7200	12%																						2017
VI-02	Etude de réhabilitation du petit étang de Jugon en tant que bassin de sur-stockage	EPCI (CCAH)	30000	36000	TTC	7200	20%			18000	50%	3600	10%							7200	20%																		2017-2018
VI-03	Optimisation de la gestion des plans d'eau en amont du lac de Jugon avec appui du chargé de mission PAPI	Commune de Jugon	Régie	Régie	-																																	2019	
VI-04	Promotion de nouvelles pratiques d'entretien des fossés avec appui du chargé de mission PAPI	Communes du BV	Régie	Régie	-																																	2017-2020	
VI-05	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la partie aval du bassin versant de l'Arguenon - Breizh Bocage - Action Agricole	EPCI (CCPP)	730000 PM																																			2018	
VI-06	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la partie amont du bassin versant de l'Arguenon - Breizh Bocage - Action Agricole	SMBVLJ	1100000 PM																																			2018	
VI-07	Violet Milleux Aquatiques - Contrat Territorial de l'Arguenon 2014/2018 (travaux restauration cours d'eau / zones humides)	EPCI du bassin versant	1248172 PM																																			2014-2018	
VI-08	Aménagement de l'étang de Jugon pour améliorer la protection contre les crues fréquentes	CD 22 / CCAH	2280000 PM																																			2016	
<b>TOTAL</b>			80000	96000		19200	20%	0		48000	50%	3600	4%	4800	5%	7200	8%	0		7200	7,5%	0		0		0		0		0,0%	6000	6,3%	0		0				

**Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques**

Référence de la Fiche-action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	CD22	% Part.	EPCI (DA)	% Part.	EPCI (LTM)	% Part.	Commune Plancoët	% Part.	Commune Jugon	% Part.	Commune St-Lormel	% Part.	Commune Créhen	% Part.	Commune St-Cast-le-Guildo	% Part.	Commune Bourseul	% Part.	SMAP	% Part.	SMAM	% Part.	Propriétaires privés	% Part.	CR	% Part.	Échéance de réalisation	
VII-01	Etude préalable aux travaux d'optimisation du barrage anti-marée de Plancoët	SMAM	100000	100000	HT	50000	50%	0		50000	50%	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0		0				2018-2019	
VII-02	Création du schéma de gestion coordonnée entre les 3 ouvrages majeurs du bassin versant	SMAP	65000	78000	TTC	15600	20%	0		39000	50%	11700	15%	5850	7,5%	5850	7,5%	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0			2018-2020
<b>TOTAL</b>			165000	178000		65600	37%	0		89000	50%	11700	7%	5850	3%	5850	3%	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0			

**SYNTHESE**

AXE	COUT (HT)	COUT global	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	CD22	% Part.	EPCI (DA)	% Part.	EPCI (LTM)	% Part.	Commune Plancoët	% Part.	Commune Jugon	% Part.	Commune St-Lormel	% Part.	Commune Créhen	% Part.	Commune St-Cast-le-Guildo	% Part.	Commune Bourseul	% Part.	SMAP	% Part.	SMAM	% Part.	Propriétaires privés	% Part.	CR	% Part.		
Animation	210000	216000	63000	29%	72000	33%	0	0%	27000	12,5%	0	0%	0	0%	27000	12,5%	27000	12,5%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 1	147000	170800	56240	33%	0	0%	85400	50%	0	0%	0	0%	0	0%	7200	4,2%	630	0,4%	6750	4%	6750	4%	6750	4%	0	0%	1080	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 2	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0,0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 3	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0,0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 4	0	0	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0,0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 5	201333,333	232000	200800	87%	0	0%	22200	10%	0	0%	0	0%	0	0%	720	0,3%	720	0,3%	0	0%	0	0%	0	0%	1440	1%	1440	1%	0	0%	4680	2%	0	0%	0	0%
Axe 6	80000	96000	19200	20%	0	0%	48000	50%	3600	3,8%	4800	5%	7200	8%	0	0,0%	7200	7,5%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	6000	6%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 7	165000	178000	65600	37%	0	0%	89000	50%	11700	6,6%	5850	3%	5850	3%	0	0,0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL (2017-2020)</b>	<b>803 333</b>	<b>892 800</b>	404840	45%	72000	8%	244600	27%	42300	5%	10650	1%	13050	1%	34920	3,9%	35550	4,0%	6750	0,8%	6750	0,8%	6750	1%	1440	0,2%	2520	0%	6000	1%	4680	1%	0	0%	0	0%

- Diagnostique de vulnérabilité
- Travaux de réduction de la vulnérabilité
- Mesures du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye
- PM Pour mémoire (hors financements PAPI et/ou action en cours)
- XYZ Actions en cours ou réalisées
- CCAH Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye
- CCPP Communauté de Communes Plancoët-Plélan
- CCPDG Communauté de Communes du Pays de Duguesclin
- CR Conseil Régional de Bretagne
- CD 22 Conseil Départemental des Côtes d'Armor

**Avertissement :**

Lorsque les études réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique sont préalables à la réalisation de travaux, les montants sont indiqués en HT (TVA récupérée par la collectivité à l'issue des travaux).  
Si une étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage publique n'est pas suivie de travaux, la TVA n'est pas récupérée et les montants sont indiqués en TTC.

## PAPI Arguenon - Échéancier des dépenses prévisionnelles pour les financeurs (entre 2017 et 2020)

Version : décembre 2016

Fiche-action	Libellé de l'action	Echéance de réalisation	Nom du maître d'ouvrage	Etat		Communes						EPCI		CD22	SMAM*	SMAP	Propriétaires	TOTAL/action
				BOP 181	FPRNM	Jugon	Plancoët	St-Lormel	Bourseul	Créhen	St-Cast-le-Guildo	Dinan Agglo	LTM					
0-01	Animation du PAPI - 1 ETP (45 000 x 4 ans = 180 000 €)	2017-2020	SMAP + communes de Jugon et Plancoët	72000	0	27000	27000	0	0	0	0	0	0	27000	0	27000	0	180 000
	Bureau + frais de fonctionnement	2017-2020	SMAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36000	0	36 000
VI-01	Elaboration d'un modèle hydraulique sur le BV	2017	EPCI	0	30000	0	0	0	0	0	0	4800	7200	0	6000	12000	0	60 000
V-04	Etude analyse impacts garage Bourdonnais	2018	EPCI (CCPP)	0	4800	0	0	0	1440	0	0	1920	0	0	0	1440	0	9 600
I-04	Pose de repères de crue	2017-2018	Communes	0	4000	1750	1750	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
VI-02	Etude d'optimisation petit étang de Jugon	2017-2018	EPCI (CCAH)	0	18000	7200	0	0	0	0	0	0	7200	3600	0	0	0	36 000
I-02	Distribution d'un guide pour la réalisation des PFMS	2017	SMAP	0	1200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1200	0	2 400
I-03	Distribution de guides pour la réalisation des POMS et des PCA	2017	SMAP	0	1200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1200	0	2 400
I-09	Plaquette de communication barrage Ville Hatte	2017	CD22	0	2400	0	0	0	0	0	0	0	0	2400	0	0	0	4 800
I-06	Sensibilisation du grand public	2017-2018	SMAP	0	6000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6000	0	12 000
I-05	Sensibilisation des scolaires	2017-2020	Communes	0	12000	6000	6000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 000
V-01	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité logements + entreprises	2017-2018	SMAP	0	10200	720	720	0	0	0	0	0	0	0	0	4080	4680	20 400
V-02	Travaux de réduction de la vulnérabilité logements + entreprises	2019-2020	Propriétaires privés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133200	133 200
V-03	Diagnostics et travaux réduction vulnérabilité des bâtiments de SP	2017-2020	Collectivités propriétaires	0	7200	27600	27600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6400	68 800
VII-02	Schéma de gestion coordonnée entre les 3 ouvrages du BV	2018-2020	SMAP	0	31200	0	0	0	0	0	0	7800	7800	15600	0	15600	0	78 000
I-10	Animation vidéo propagation des crues	2018	EPCI	0	3600	630	450	0	0	0	0	600	840	0	0	1080	0	7 200
I-07	Création de sentiers d'interprétation	2018-2019	EPCI	0	10000	0	0	0	0	0	0	5000	5000	0	0	0	0	20 000
I-11	Etude dynamique sédimentaire Arguenon maritime	2018-2019	SMAM	0	45000	0	6750	6750	0	6750	6750	0	0	0	18000	0	0	90 000
VII-01	Etude préalable aux travaux d'optimisation du barrage anti-marée	2018-2019	SMAM	0	50000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50000	0	0	100 000
<b>TOTAL/collectivité (pour 4 ans)</b>				<b>72 000</b>	<b>236 800</b>	<b>70 900</b>	<b>70 270</b>	<b>7 250</b>	<b>1 440</b>	<b>6 750</b>	<b>6 750</b>	<b>20 120</b>	<b>28 040</b>	<b>48 600</b>	<b>74 000</b>	<b>105 600</b>	<b>144 280</b>	<b>892 800</b>
<b>% du coût total (4 ans)</b>				<b>8,1</b>	<b>26,5</b>	<b>7,9</b>	<b>7,9</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>	<b>3,1</b>	<b>5,4</b>	<b>8,3</b>	<b>11,8</b>	<b>16,2</b>	

## LÉGENDE :

## \* Répartition du SMAM

- 50 % : CD 22
- 42,5 % : CCPP
- 7,5 % : CCPM

Etudes dont le démarrage est conditionné par la réalisation préalable du modèle hydraulique (VI-01)